



Ruée et ruine

Le commerce dévastateur des ressources minières dans le Sud du Katanga en République démocratique du Congo

I Recommandations

La communauté internationale des donateurs doit :

- développer des solutions innovantes à effet immédiat et à long terme pour qu'il soit mis fin à la constante exploitation abusive des ressources naturelles en RDC. L'aide actuelle fournie par les donateurs doit intégrer la gouvernance des ressources naturelles dans les politiques sur le commerce, le développement, les problèmes humanitaires et sécuritaires.
- exiger que les sociétés qui investissent dans les secteurs d'extraction des ressources naturelles de la RDC publient ce qu'elles paient au gouvernement de la RDC, ce qui inclut un détail de toutes les commissions, les contrats d'exploitation et les licences d'exportation, et toutes les sommes payées dans le cadre de contrats de partenariat.
- comme condition de l'assistance autre qu'humanitaire, exiger que le gouvernement publie toutes les recettes issues des secteurs d'extraction de ressources naturelles afin de s'assurer que l'aide des bailleurs de fonds est utilisée efficacement et que toutes les recettes sont utilisées de façon comptabilisée.
- collaborer avec la Banque mondiale et le FMI afin de coordonner les politiques sur la gestion des ressources naturelles pour traiter le problème du manque de capacités au sein du Ministère des Mines et des bureaux de douane et pour collecter des informations fiables sur l'extraction et le commerce de minéraux.
- collaborer également avec la Banque mondiale et le FMI pour s'assurer que des audits complets des finances et des systèmes du Ministère des Mines, du cadastre minier et du Ministère des Finances sont effectués par le gouvernement de la RDC comme condition de l'assistance autre qu'humanitaire.
- développer une stratégie intégrée pour s'attaquer aux problèmes auxquels les exploitants miniers artisanaux sont confrontés en RDC. Une étude de l'Organisation internationale du travail réalisée en 2004 sur les conditions de travail dans les mines du Katanga pourrait faire partie d'un programme complet mettant fin à la main d'œuvre infantile et aux conditions de travail dangereuses. La stratégie doit également inclure une collaboration avec les groupes locaux afin de créer des coopératives d'exploitants miniers artisanaux.



La Banque mondiale doit :

- poser comme condition pour l'octroi d'aide autre qu'humanitaire que le gouvernement de la RDC commandite des audits complets et indépendants des systèmes et des finances, de tous les contrats miniers en cours et également du Ministère des Mines, du Cadastre minier, du Ministère des Finances et départements associés à Kinshasa et au Katanga. Ces audits doivent pouvoir être vérifiés par la communauté internationale. La Banque mondiale doit collaborer avec le FMI pour veiller à ce que le gouvernement de la RDC effectue ces audits et que les résultats soient publiés et utilisés dès que possible pour servir de base de renseignements aux politiques des donateurs pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles et le renforcement des capacités au sein du secteur minier.
- réaliser ses engagements de développer des solutions alternatives d'emploi pour les ex-employés de la Gécamines et autres personnes sans emploi au Katanga.
- étudier les possibilités de recréer des capacités de traitement des minéraux au sein de la Gécamines et dans d'autres sociétés afin d'empêcher les pertes pour l'économie congolaise subies à cause de l'exportation des minéraux à l'état brut.

Le Fonds monétaire international doit :

- appliquer en RDC sa politique de « best practice » (meilleurs usages) appliquée au Congo-Brazzaville pour promouvoir la transparence des recettes perçues sur les ressources naturelles.
- incorporer la transparence des revenus dans les politiques de sauvegarde du FMI pour les prêts aux pays en voie de développement qui dépendent des revenus issus des ressources naturelles.
- collaborer avec la Banque mondiale pour que soient effectués les audits financiers et des systèmes du Ministère des Mines et du Cadastre minier, et en outre, exiger que soient effectués un audit externe des finances et des systèmes du Ministère des Finances faisant partie intégrante de l'ensemble des critères de performance structurelle que le gouvernement doit mettre en place dans le cadre du dispositif du FMI pour l'assistance au pays.
- exiger également que le gouvernement de transition mette en place des réformes du secteur douanier (OFIDA) pour veiller à ce que les taxes sur les minerais exportés soient collectées conformément au Code minier.

Le gouvernement de transition doit :

- coopérer pleinement avec la communauté internationale des donateurs pour procéder à des réformes du secteur minier, développer des capacités institutionnelles et exécutoires au sein du Ministère des Mines et de l'Office des douanes (OFIDA) pour faire appliquer le Code minier.
- veiller à ce que les exportations d'hétérogénite soient enregistrées avec précision, qu'elles soient expertisées et taxées en fonction des cours des minéraux fixés sur les marchés internationaux.
- s'assurer que les statistiques publiées par la Banque centrale sur les recettes perçues sur l'exploitation, le commerce et l'exportation de minéraux en RDC sont correctes et que ces statistiques représentent les minéraux extraits et traités par les sociétés privées et par la Gécamines.
- s'engager fermement à placer la lutte contre la corruption, la transparence et la responsabilité financière au centre des priorités en publiant les résultats des audits financiers et des systèmes du Ministère des Mines, du Cadastre minier et du Ministère des Finances.
- entretenir et publier un registre complet de toutes les licences, contrats, adjudications d'exploitation minière accordés conformément au nouveau Code minier par le Cadastre minier ; publier périodiquement toutes les recettes perçues sur l'octroi de licences et de permis d'exploitation minière, sur les accords de partenariat et autres accords ainsi que toutes les recettes perçues sur la collecte des impôts et taxes conformément au Code minier.
- s'assurer que toutes les recettes issues de l'extraction de ressources naturelles et générées par des membres du gouvernement passent directement par le Ministère des Finances et la Banque centrale.

Les Nations unies doivent :

- collaborer avec la Banque mondiale, les autres bailleurs de fonds, et les ONG locales et internationales de développement pour développer d'autres sources d'emploi au Katanga pour les exploitants miniers artisanaux. Par exemple, l'ONU et autres donateurs pourraient fournir une assistance pour le développement et l'amélioration des infrastructures et encourager un retour vers une production agricole de communauté dans certaines des zones minières les plus pauvres du Katanga.

Ruée et ruine

Le commerce dévastateur des ressources minières dans le Sud du Katanga en République démocratique du Congo

Table des matières

| | | |
|-----------|--|-----------|
| I | <i>Recommandations</i> | 1 |
| | <i>Sigles</i> | 4 |
| 2 | <i>Sommaire</i> | 4 |
| 3 | <i>Introduction</i> | 5 |
| 4 | <i>L'importance stratégique du Katanga sur le plan économique et politique</i> | 6 |
| | Contexte historique | 6 |
| | Mouvement séparatiste katangais | 6 |
| | Le déclin du secteur minier et un ressentiment croissant | 7 |
| 5 | <i>Le Katanga dans un contexte national : les conditions politiques actuelles ont-elles un effet dissuasif sur l'investissement?</i> | 7 |
| | Réformes | 7 |
| | Éléments perturbateurs | 8 |
| | MONUC | 8 |
| | Situation sécuritaire du Katanga | 8 |
| | Inquiétudes pour les investisseurs | 8 |
| 6 | <i>L'exploitation minière au Katanga : un aperçu du commerce de l'hétérogénéité</i> | 9 |
| | L'exploitation minière artisanale | 9 |
| | Les sociétés de négoce | 10 |
| | Manque de traitement du minerai | 10 |
| | Pas de surveillance : pas de statistiques | 10 |
| | L'Office des Douanes et Accises (OFIDA) de la RDC | 12 |
| | Problèmes liés à l'expertise des minéraux | 12 |
| | Transports | 13 |
| | Résumé | 13 |
| 7 | <i>Étude de cas sur l'exploitation minière artisanale : la mine de Shinkolobwe</i> | 14 |
| 8 | <i>(Non-)application du Code minier</i> | 15 |
| | Rôle du gouvernement de la RDC | 15 |
| | Responsabilités de la Direction des Mines | 15 |
| | Exploitation minière artisanale | 15 |
| | Shinkolobwe | 15 |
| | Vente et exportation de minéraux | 15 |
| | Dispositions préjudiciables aux économies locales | 16 |
| | Résumé | 16 |
| 9 | <i>L'impact local du commerce de l'hétérogénéité</i> | 16 |
| | Pauvreté, chômage et paradoxe de l'abondance à un niveau localisé | 16 |
| | Les anciens employés de la Gécamines | 17 |
| | Effets sur l'environnement | 17 |
| 10 | <i>Perspectives d'avenir ? Les statistiques du commerce international</i> | 18 |
| | Chine | 18 |
| | Afrique du Sud | 20 |
| | Zambie | 22 |
| | Tanzanie | 23 |
| 11 | <i>Politique des donateurs en RDC</i> | 24 |
| | Banque mondiale | 24 |
| | Fonds Monétaire International | 24 |
| | Aide bilatérale | 25 |
| 12 | <i>Conclusion</i> | 26 |
| 13 | <i>Citations</i> | 27 |
| 14 | <i>Interviews</i> | 27 |
| | <i>Références</i> | 28 |

2 Sommaire

CE RAPPORT EXPOSE la dynamique de la ruée pour l'exploitation du cuivre et du cobalt au Katanga (au sud-est de la République démocratique du Congo (RDC)), et la façon dont le commerce illicite de ses minéraux contribue à la ruine de l'économie de la RDC, de l'environnement et des moyens de subsistance des Congolais. Il y a actuellement une « ruée vers le cobalt » qui se produit au Katanga, provoquée par des cours internationaux record du cobalt mais il y a peu d'indications que l'économie de la RDC ou la province du Katanga ait profité de cette augmentation spectaculaire.

A présent, la RDC émerge lentement d'un conflit dévastateur et son fragile gouvernement de transition est chargé de mener le pays à des élections en 2005, ainsi que de mettre en place des réformes fiscales et institutionnelles dont le pays a désespérément besoin. Pendant une période où la communauté internationale des bailleurs de fonds injecte des milliards de dollars d'aide qui assurent l'amélioration de la collecte des recettes et la gestion des dépenses publiques en RDC, l'Etat perd de grandes quantités de recettes en raison du manque de contrôle épouvantable du secteur minier. Un manque de transparence dans la gestion des revenus issus de l'exploitation minière associé à un énorme déficit des capacités dans des institutions clés du gouvernement rend impossible la détermination précise des pertes pour l'économie de la RDC.

Les écarts entre les chiffres officiels illustrent ce phénomène : en mars 2004 la Banque centrale du Congo a déclaré que la RDC produisait 783 tonnes de métal de cobalt. Pendant ce même mois, les douanes de la RDC déclarèrent que 13.365 tonnes de métal de cobalt était exportées, une différence de plus de 12.000 tonnes. Cet écart a pour conséquence que l'on commence sérieusement à se poser des questions pour savoir où vont les revenus issus de l'exploitation minière et comment les échanges et la production sont enregistrés. Etant donné que les experts du secteur estiment que la RDC traite un niveau maximum de 1000 à 1500 tonnes de métal de cobalt par an, le chiffre de 13.365 tonnes est complètement inexact. La situation est devenue d'autant plus sérieuse que les enquêtes au Katanga révèlent que seulement une toute petite fraction du commerce des minéraux est enregistrée de façon officielle : la majeure partie du commerce est illicite.

La RDC a un nouveau Code des mines en vigueur conçu pour attirer les investissements étrangers en fournissant un cadre juridique qui apporte de la clarté et de la certitude. Cependant, encore faut-il que le Code soit appliqué sur le terrain au Katanga, ce qui entraîne que le secteur minier n'est pratiquement pas contrôlé et l'absence de transparence continue. Là encore, ceci est causé par la combinaison d'une absence de capacités réglementaires et d'un manque de volonté politique à Kinshasa de ramener le commerce sous son contrôle. Les cours actuels du cobalt sur les marchés mondiaux s'élèvent à 55.100 dollars par tonne mais la RDC n'a pas les équipements industriels ni les capacités pour réaliser des bénéfices sur les cours record du cobalt.

Cependant, les véritables perdants dans la « ruée vers le cobalt » sont les exploitants mineurs artisanaux qui travaillent dans des conditions épouvantables dans les mines dans tout le sud du Katanga. Dépourvus de toute autre source d'emploi, des hommes, des femmes et des enfants travaillent pour à peine 1 dollar par jour, ramassant le sol minéral à la main. Ils n'ont aucun équipement de protection et leurs activités sont laissées sans aucune réglementation par les autorités locales.

Le rapport avertit également que la situation actuelle de l'exploitation minière au Katanga n'est pas seulement un problème économique et social. La ruée pour extraire et exporter des minéraux de valeur des mines katangaises et le manque de distribution des bénéfices de ce commerce pourraient également alimenter une résurgence des sentiments séparatistes historiques.

La RDC a des richesses naturelles extraordinaires mais ces richesses n'ont jamais été utilisées au profit de la population congolaise. Les revenus issus de l'exploitation minière au Katanga pourraient – et devraient – être utilisés pour consolider la paix et promouvoir le développement économique en RDC. La communauté internationale doit coordonner ses politiques d'aide financière et collaborer étroitement avec le gouvernement de transition de la RDC afin d'assurer que le secteur minier est contrôlé avec efficacité et transparence pour combattre la corruption et l'illégalité. C'est le seul moyen pour que la RDC puisse bien maîtriser ses propres richesses pour financer sa réhabilitation économique, sociale et politique au profit de tous les Congolais.

Sigles

| | |
|------------------|---|
| ANR | Agence nationale de renseignements |
| ASIC | Alex Stewart International Corporation |
| Chemaf | Chemicals of Africa |
| RDC | République démocratique du Congo |
| EMAK | Association d'exploitants miniers artisanaux du Katanga |
| Gécamines | La Générale des carrières et des mines |
| AIEA | Agence internationale de l'énergie atomique |
| CEI | Commission électorale indépendante |
| FMI | Fonds monétaire international |
| MONUC | Mission de l'Organisation des nations unies en République démocratique du Congo |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OFIDA | L'Office des Douanes et Accises |
| PPRD | Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie |
| RCD | Rassemblement congolais pour la démocratie |
| CSD | Conseil supérieur de défense |
| SOMIKA | Société Minière du Katanga |
| NGT | Nouveau Gouvernement de Transition |
| UMHK | Union minière du Haut-Katanga |
| ONU | Organisation des nations unies |
| URSS | Union des républiques socialistes soviétiques |

3 Introduction

LA GESTION RIGOUREUSE et transparente de l'exploitation des ressources naturelles est cruciale pour l'avenir de la paix, de la stabilité et du développement économique futurs de la République démocratique du Congo (RDC). La RDC est un pays d'une richesse naturelle extraordinaire mais cette richesse n'a jamais été utilisée au profit de la population congolaise. Actuellement, la RDC commence à émerger des effets d'un conflit en partie alimenté par les ressources naturelles et qui a coûté la vie à plus de 3 millions de personnes depuis 1998.¹ Alors que les ressources naturelles ont joué un rôle central dans la guerre récente en RDC, l'exploitation des ressources est également au centre des préoccupations sur la manière dont le pays financera la réhabilitation et la reprise économique. En particulier, le secteur minier en RDC est perçu comme grand générateur potentiel de revenus. Cependant, comme ce document d'informations l'illustre, les espoirs d'une reprise économique tirée par le secteur minier en RDC ne se réaliseront pas à moins que des mesures pour contrôler le commerce illicite des minéraux provenant du Sud-est de la province du Katanga ne soient mises en œuvre immédiatement.

Ce rapport se concentre sur le commerce illicite de l'hétérogénite, un sol riche contenant cuivre, cobalt, zinc autres minerais extraits de la province du Katanga riche en minéraux. Ce document d'information fait suite à *SOS Toujours la même histoire – Une étude contextuelle sur les ressources naturelles en République démocratique du Congo*, un rapport publié par Global Witness en juin 2004. Tandis que *SOS Toujours la même histoire* examinait les schémas historiques de l'exploitation des ressources en RDC, ce rapport dévoile la dynamique actuelle des échanges de cuivre, de cobalt et autres minéraux du même type en RDC.

Le Katanga est une province qui est parvenue à échapper à certains des ravages du conflit armé qui a englouti l'Est de la RDC depuis 1998. Pendant toute la durée du conflit, le Katanga est resté sous le contrôle du gouvernement central à Kinshasa, une conséquence de sa haute importance économique et stratégique pour le gouvernement. Le Katanga est incroyablement riche en ressources naturelles : la ceinture de cuivre centrafricaine, située le long des frontières entre la RDC et la Zambie et entre la RDC et l'Angola au sud du Katanga, contient plus d'un tiers des réserves mondiales de cobalt, ainsi que des quantités significatives de cuivre, de nickel, d'uranium, d'argent et de plomb.² Les revenus miniers issus de ce « copper belt » – la source de cobalt et de cuivre la plus riche du monde³ – pourrait potentiellement être utilisée pour réamorcer l'économie congolaise et soutenir le développement économique dont la RDC a désespérément besoin. La contribution potentielle des minéraux du Katanga, qui peut venir s'ajouter à l'économie au sens large de la RDC, est considérée avec un niveau tout particulier d'urgence car les cours du cobalt ont triplé depuis mai 2003⁴ et au moment de la rédaction de ce rapport, ils s'élevaient à 25 dollars la livre.⁵

Global Witness a choisi d'analyser la dynamique du commerce des ressources au Katanga car c'est une province où le gouvernement de la RDC a maintenu le contrôle depuis 1998. La province a été relativement peu affectée par le conflit récent. Le Katanga est une zone où, en principe, la mise en application des lois devrait être relativement simple. Si le gouvernement, avec l'assistance de ses partenaires donateurs internationaux,

veut remettre la gouvernance des ressources sur la bonne voie, alors le secteur minier au Katanga est le point de départ idéal.

Cependant, comme il est décrit en détail dans ce rapport, le Katanga a désespérément besoin de mécanismes pratiques pour superviser l'exploitation des ressources afin d'endiguer le commerce illicite croissant de cuivre et autres minéraux. La communauté internationale doit apporter un large soutien au renforcement des capacités au sein du Ministère des Mines, de l'Administration des douanes et des autres organes du gouvernement pour faire appliquer le nouveau Code minier de la RDC. Les partenaires internationaux de la RDC doivent également collaborer pour que les revenus générés par l'exploitation minière soient traités de façon transparente et gérés de façon responsable.

Ce rapport commence dans la partie 4 par placer le Katanga dans le contexte des problèmes politiques et sécuritaires auxquels la RDC est confrontée. Il est important de prendre en considération l'environnement politique plus large du point de vue de l'attrait pour les investissements étrangers : plus la RDC sera stable, plus les sociétés étrangères envisageront d'investir au Katanga. La partie 5 examine brièvement les conditions politiques actuelles en RDC et ce qui pourrait avoir un effet dissuasif sur les investissements étrangers dont le secteur minier du Katanga a tant besoin.

La dynamique du commerce de l'hétérogénite est expliquée en partie 6 qui suit le chemin des minéraux depuis la mine jusqu'à l'exportation. Cette partie examine également les faiblesses et les problèmes auxquels l'Office des douanes de la RDC (OFIDA), une institution qui réduit actuellement la capacité du pays à contrôler les flux de ressources. La partie 7 présente une étude de cas détaillée d'une mine, la mine d'uranium tristement célèbre de Shinkolobwe pour illustrer la raison pour laquelle un contrôle plus serré doit être immédiatement exercé sur le secteur minier au Katanga.

La partie 8 établit une comparaison entre le Code minier et la situation réelle sur le terrain au Katanga. Malgré le fait que le Katanga soit resté sous le contrôle du gouvernement central pendant toute la durée du récent conflit, l'application du Code sur le terrain a été très lente. En partie 9, le rapport donne ensuite un aperçu de l'impact, à un niveau local, du commerce de l'hétérogénite au Katanga.

Le rapport se poursuit en illustrant comment des statistiques fragmentaires et une incapacité à contrôler le commerce conduisent l'Etat de la RDC à ne pas percevoir la vraie valeur des minéraux extraits et exportés. La partie 10 analyse les statistiques des échanges des pays entourant la RDC, de l'Afrique du Sud et, les plus significatives, celles de la Chine, la destination de la majeure partie de l'hétérogénite exportée de la RDC. Finalement, la partie 11 décrit la politique actuelle des grands donateurs internationaux en RDC, examine l'aide et les projets fournis actuellement par les principaux donateurs internationaux. Cette partie met en exergue le manque de développement des capacités et des initiatives pour combattre la corruption, des politiques actuellement instiguées par la communauté des bailleurs de fonds, ce qui indique que les donateurs doivent travailler ensemble pour veiller à ce que la RDC puisse percevoir les recettes issues des ressources naturelles avec plus d'efficacité et qu'elle bénéficie ainsi de la vaste richesse de ses ressources naturelles.

4 L'importance stratégique du Katanga sur le plan économique et politique

CETTE PARTIE DONNE un aperçu de la raison pour laquelle le Katanga est une région stratégiquement importante sur le plan économique et politique pour la RDC. Cette partie décrit l'historique de l'extraction minière au Katanga avant d'aborder la question du mouvement séparatiste katangais. La partie s'achève par un avertissement : à moins que les richesses minérales du Katanga soient captivées de façon à avoir des effets tangibles profitant à la population locale, le ressentiment populaire croissant pourrait alimenter une résurgence du sentiment séparatiste.

Contexte historique

La région du sud-est de la RDC, maintenant connue sous le nom de Katanga, a longtemps été distincte du reste de la RDC en ce qui concerne ses richesses naturelles facilement exploitables, tout autant que son histoire politique distincte. Le cuivre est exploité et exporté par les habitants du Katanga depuis au moins la fin du XVI^{ème} siècle. La plus grande partie du Katanga était contrôlée par les royaumes Lunda et Luba entre le XVII^{ème} et la fin du XIX^{ème} siècle lorsque M'Siri, un négociant Nyamwezi de ce qui est maintenant la Tanzanie centrale, fonda un royaume dans la région. M'Siri fut assassiné par les Belges en 1891.⁶

En raison de la richesse minérale du Katanga, la province fut exploitée par les compagnies belges et se développa plus rapidement que le reste du Congo entre 1884 et 1960.⁷ De 1884 à 1910, le Katanga fut administré séparément du reste de l'État libre du Congo du roi Léopold par le Comité spécial du Katanga qui était sous propriété privée. En 1910, l'administration fut transmise à un vice-Gouverneur général mais la province était toujours gérée séparément du reste du Congo. Sous la réorganisation administrative belge en 1933, le Katanga fut rangé sous le contrôle central des autorités coloniales à Léopoldville (maintenant appelée Kinshasa). Ce changement ne fut jamais bien accepté pas les habitants du Katanga qui étaient fiers du rôle prédominant de la province dans l'économie du Congo et qui leur avait donné le sentiment d'être à part.⁸

Le mouvement séparatiste katangais

Peu après, le Congo belge devint indépendant le 30 juin 1960. Patrice Lumumba devint Premier Ministre, avec Joseph Kasavubu comme Chef d'Etat. Cependant, la République démocratique du Congo qui venait d'être créée fut bientôt déchirée par des rivalités régionales, souvent encouragées par des intérêts belges. Le Katanga en fut l'exemple principal ; avec le soutien belge le 11 juillet 1960, Moïse Tshombe déclara l'indépendance du Katanga. Trois jours plus tard, le Conseil de sécurité des Nations unies vota d'envoyer une force au Congo pour aider à rétablir l'ordre. Cependant, la force ne fut pas permise d'intervenir dans les affaires internes et ne put ainsi pas agir contre la sécession katangaise. Lumumba se tourna alors vers l'URSS pour obtenir de l'aide contre le Katanga.⁹ Le 5 septembre 1960, Lumumba fut démis de ses fonctions en tant que Premier ministre par Kasavubu, et il fut assassiné en février 1961.

Au début de 1961 le désordre régnait au Congo. Le pays se composait de quatre éléments quasi indépendants : Le Col. Joseph Mobutu (qui devint plus tard Mobutu Sese Seko) détenait l'Ouest, y compris Kinshasa; Antoine Gizenga contrôlait le territoire à l'est de Kisangani (alors appelée Stanleyville); Albert Kalonji

contrôlait le Sud-Kasaï ; et Tshombe dirigeait le Katanga. Le contrôle de Tshombe sur le Katanga fut aidé par les soldats belges et d'autres troupes étrangères. Ce fut la sécession katangaise qui affaiblit particulièrement le gouvernement national, la province étant d'une importance économique vitale pour le Congo. En avril 1961, Tshombe fut arrêté par le gouvernement central mais il fut libéré en juin après avoir accepté de mettre un terme à la sécession du Katanga. Cependant, Tshombe proclama l'indépendance katangaise de nouveau en juillet 1961.

Peu après la proclamation de Tshombe, les forces des Nations unies tentèrent de désarmer les soldats katangais mais en décembre, les forces des Nations unies et les forces katangaises s'engagèrent dans des conflits armés. Pendant toute l'année 1962, Tshombe a maintenu sa position autonome. Cependant, lors de nouveaux combats contre les Nations unies en décembre 1962, Tshombe fut forcé de céder. Il accepta de mettre fin à la sécession du Katanga en janvier 1963.

A la fin de juin 1964, les derniers soldats des Nations unies se retirèrent du pays. Pour apaiser les dernières factions séparatistes restantes, Kasavubu nomma Tshombe Premier ministre en juillet 1964. Cependant, cette mesure déclencha des rébellions à grande échelle et le Congo ne fut ramené que progressivement sous le contrôle du gouvernement central qu'avec les armes des Etats-Unis, les troupes belges et des mercenaires blancs.

Après que le mouvement sécessionniste fut étouffé, l'exploitation minière reprit au Katanga, pourvoyant au gouvernement central une source majeure de recettes. En 1966 le gouvernement nationalisa l'Union Minière du Haut Katanga, la société belge qui avait contrôlé la

Mine artisanale, Kolwezi, RDC, mai 2004.



plupart des intérêts miniers du Katanga, en rebaptisant la société sous le nom de Gécamines. Sous l'autorité de Mobutu, le Katanga fut renommé Shaba en 1971 mais le nom d'origine fut rétabli en 1997. Durant les années 70 d'autres insurrections furent écrasées par Mobutu mais dans les années 90 des voix sécessionnistes furent encore émises.¹⁰

Le déclin du secteur minier et un ressentiment croissant

La ceinture de cuivre traversant le Katanga et la Zambie contient 34% des réserves mondiales de cobalt et 10% des réserves mondiales de cuivre. Pendant les années 60 et 70 la RDC était le premier producteur mondial de cuivre et de cobalt. Cependant, une forte hausse des cours du cobalt en 1978 mena à une chute de la demande en cobalt provenant de RDC. Ceci coïncida avec le déclin rapide de la production minière de cobalt et de cuivre en RDC en raison des décennies de transmission patrimoniale par héritage, de corruption endémique, de sous-investissement dans le secteur minier sous Mobutu. Dans les années 90, les cours du cobalt remontèrent mais à ce moment-là, la proportion de cobalt fournie aux marchés mondiaux par la RDC avait chuté car les acheteurs avaient déjà trouvé de nouveaux marchés. Aujourd'hui, la RDC reste l'un des plus grands producteurs mondiaux de cobalt malgré un manque chronique de contrôle sur le secteur minier et le récent quasi-effondrement de la Gécamines. Cependant, avec l'effondrement des opérations de traitement effondrement à Lubumbashi, Lisaki et Kolwezi, la RDC a presque perdu toute sa capacité de produire de minerais et des concentrés de cobalt, (métal de cobalt). L'assistance gouvernementale et commerciale est nécessaire pour faire redémarrer la production de métal en RDC.

Les tendances sécessionnistes ont périodiquement



Reproduction avec l'aimable autorisation de CRU Analysis

refait surface au Katanga depuis les années 60. Selon certains analystes, les mouvements séparatistes d'aujourd'hui sont également « motivés par la perception que les bénéfices du secteur minier ne profitent pas aux Katangais mais plutôt aux sociétés étrangères et au pouvoir de Kinshasa. »¹¹ D'une importance capitale, les Katangais croient que la communauté internationale ne fait rien pour s'attaquer à leurs problèmes et qu'elle n'y prête aucune attention. Si les Nations unies et la communauté des donateurs internationaux se déclarent engagées par rapport à la paix et au développement en RDC, alors il est vital de ne pas omettre de prendre en compte le Katanga à l'approche des élections nationales. Si l'on ne s'attaque aux problèmes des inégalités croissantes et des niveaux accrus de pauvreté, il est probable que le ressentiment du peuple conduira à une résurgence des tendances séparatistes.

5 Le Katanga dans un contexte national : les conditions politiques actuelles ont-elles un effet dissuasif sur l'investissement ?

S I LES INVESTISSEURS étrangers cherchent à investir dans le secteur minier en RDC, ils chercheront inévitablement à se rassurer qu'ils investissent dans un environnement stable sur le plan politique et économique. Malheureusement, au cours des quelques derniers mois, les signes de stabilité en RDC se sont fait rares.

En juin 2004, le gouvernement de coalition de la RDC a connu son premier anniversaire mais il n'y a pas eu de célébrations officielles. 2004 a été une année tumultueuse pour le Nouveau gouvernement de transition de la RDC (NGT). La communauté internationale poursuit son soutien solide du mouvement de la RDC vers des élections en 2005 mais les préparations et la mise en œuvre des réformes ont été très lentes et ponctuées de crises politiques et militaires. Le Gouvernement de transition s'est maintenu malgré des tentatives de coups d'état (en mars et en juin 2004), et un fort soutien à l'échelon international et régional sera nécessaire pour assurer que le gouvernement reste en place jusqu'aux élections. Une assistance robuste fournie par la communauté des donateurs internationaux, des organisations régionales et des Etats voisins est également essentielle pour garantir que les immenses richesses en ressources naturelles soient contrôlées et gérées en toute transparence pour le maintien de la paix et du développement en RDC.

Réformes

Le NGT a été lent à mettre les réformes en application, sans aucun doute sous la contrainte de l'accord pesant du partage des pouvoirs qui veille à ce que le gouvernement ait des représentants provenant de tous les principaux groupes militaires et politiques. Ni la nouvelle constitution ni le projet de nouveau Code des investissements ont été rédigés. Cependant, en juin 2004, le Président Joseph Kabila a promulgué une loi régissant la Commission électorale indépendante (CEI) chargeant 21 membres de conduire la RDC vers des élections.¹²

Bien que certains efforts aient été réalisés pour créer les nouvelles Forces armées intégrées de la République démocratique du Congo, les progrès ont été lents en raison du manque de fonds et la réticence de la part des anciens rebelles à s'y intégrer de façon fiable, surtout parce qu'ils ne seront probablement pas payés de façon adéquate. A la fin du mois de juin 2004, la loi portant organisation de l'armée a finalement été adoptée.¹³ Selon cette loi, le Chef de gouvernement est le commandant suprême des armées mais il doit consulter le Conseil supérieur de défense (CSD) avant de prendre des décisions militaires clés.¹⁴

En mai, le NGT a nommé de nouveaux gouverneurs des provinces et les commandants des armées pour les 11 zones militaires de la RDC. Ces nominations ont été très controversées. Au Nord-Kivu les alliés principaux du

Rassemblement pour la Démocratie-Goma (RCD-Goma) ont gardé des positions dirigeantes, indiquant de façon similaire que le RCD Goma continuera de garder un haut degré d'influence dans l'Est de la RDC au cours de la période précédant les élections.¹⁵ Au Katanga, la province d'où la famille du Président Kabila et ses plus proches conseillers sont originaires, la nomination d'un membre de l'ancien gouvernement en tant que gouverneur est un signe manifeste du désir du parti du Président de garder le contrôle de la province riche en minéraux.

Éléments perturbateurs

Les progrès politiques vers des élections en RDC sont également gênés par des « des éléments perturbateurs » qui n'ont rien à gagner des élections.¹⁶ Les éléments perturbateurs congolais et non congolais manipulent les tensions politiques et ethniques déjà accrues dans l'Est de la RDC pour contester la réunification territoriale que le GNT tente de créer.¹⁷ Plus particulièrement, des éléments du RCD-Goma résisteraient avec force contre les mouvements vers la réunification.¹⁸

L'exemple récent le plus notable de la fragilité de la situation sécuritaire et politique en RDC a été la crise dans la ville frontalière de Bukavu en mai et en juin 2004.¹⁹ Le 26 mai, le Lieutenant Colonel Jules Mutebusi prit le contrôle de Bukavu avec une force de plusieurs centaines d'hommes après que le nouveau commandant de l'armée du gouvernement de transition a arrêté un des lieutenants de Mutebusi. Mutebusi fut rejoint par le Général Nkunda et sa force de plusieurs milliers d'hommes armés. Nkunda a justifié ses actions en prétendant que la communauté banyamulenge à Bukavu risquait un génocide. Mutebusi et Nkunda étaient des officiers dans l'ANC, un groupe supposé faire partie de l'armée nationale unifiée.²⁰ La violence a entraîné que 30.000 personnes principalement des Tutsis congolais ont dû quitter leur foyer pour se réfugier au Burundi voisin et dans les environs de Bukavu.

Sous la pression internationale, Mutebusi et Nkunda ont retiré leurs forces de Bukavu le 25 juin 2004, permettant aux forces du gouvernement de la RDC d'entrer de nouveau dans la ville. Cependant, ce mouvement des troupes de la RDC près de Bukavu a déclenché des accusations rwandaises que la RDC amassait des troupes pour préparer une invasion au Rwanda. À son tour, la RDC a accusé le Rwanda de soutenir Nkunda et Mutebusi. Le Rwanda a également fermé sa frontière avec la RDC et sous la pression de l'Union africaine et des acteurs internationaux, les tensions entre les États se sont dissoutes temporairement.²¹ Cependant, la situation reste tendue et le NGT fait périodiquement face à de nouvelles crises politiques.²²

La MONUC

Le NGT paraît actuellement incapable et mal équipé pour contrôler les conditions sécuritaires sur la totalité du territoire de la RDC. Également, la Mission de l'ONU en RDC (MONUC) n'a que 10.800 soldats (dont seulement 600 basés à Bukavu), bien en dessous du nombre requis pour protéger convenablement les civils et les employés des organismes humanitaires sous une menace imminente de violences dans tout un pays dont la taille représente trois fois celle de la France. Le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan a récemment demandé que le nombre de soldats de la force en RDC soit augmenté à 24.000.²³ L'échec d'une intervention de la MONUC dans la prise de Bukavu a mené à de violentes protestations dans toute la RDC en juin.

Ni la MONUC ni le Groupe d'experts contrôlant l'embargo sur les armes actuellement en place n'ont l'autorité de s'attaquer au problème de la façon dont les

ressources naturelles continuent d'être exploitées de façon à pourvoir le financement et la motivation du conflit. En juillet 2004, le Conseil de sécurité a réaffirmé l'embargo mais n'a apporté aucun changement au mandat du Groupe des experts.²⁴ Telle est la situation en dépit du fait que le contrôle des ressources naturelles est une motivation de la violence ainsi qu'une source de financement pour les armes des groupes insurgés.²⁵

Situation sécuritaire du Katanga

Tout au long du récent conflit, le Katanga a été relativement peu affecté par les violentes perturbations dans l'Est de la RDC. Cependant, la province semble être devenue moins stable ces derniers mois. Il y a des signes avertisseurs de problèmes sécuritaires imminents au Katanga, à commencer par des grèves et une instabilité à Lubumbashi et les villes environnantes où le chômage est monté en flèche depuis le quasi-effondrement de la Gécamines, jusqu'à des éruptions de violence de la part des Mai-Mai (un groupe de miliciens actifs dans l'Est de la RDC) au Nord-Katanga.

Les incidents récents incluent par exemple l'attaque Mai-Mai du Parc national Upemba au centre du Katanga à la fin du mois de mai 2004.²⁶ Cinq gardiens du parc et plusieurs femmes et enfants ont été tués pendant cette attaque. Ces attaques se sont parfois dangereusement rapprochées des zones minières. En février 2004, la mine de Dikulushi a été menacée par la milice mai-mai sous le contrôle du Général Chinja-Chinja qui serait payé par un haut fonctionnaire du gouvernement. Il faut prêter une attention toute particulière aux schémas des attaques et des mouvements de troupes qui pourraient menacer de créer encore plus d'instabilité au Katanga. Ceci est particulièrement important étant donné le besoin d'attirer les investissements étrangers dans cette province.

Inquiétudes pour les investisseurs

L'instabilité, associée à une corruption généralisée à toute la RDC, a actuellement un effet dissuasif important sur les investissements étrangers dont le pays a tant besoin. Il est facile à comprendre que beaucoup de sociétés minières ne souhaitent pas prendre les risques d'entamer des opérations en RDC. Outre les risques associés à l'exploitation dans un pays où règne un conflit qui continue dans certaines régions, beaucoup de sociétés ont été soumises à des incertitudes sur le plan commercial dans le passé, en signant des contrats avec un gouvernement et voir leur contrat annulé lorsque le dirigeant politique est remplacé.

L'instabilité politique inquiète également les investisseurs. Un exemple révélateur est qu'une délégation de 100 investisseurs potentiels de Belgique a visité la RDC au début de 2003. Cependant, la délégation perdit son enthousiasme de donner suite aux opportunités, dissuadée par l'instabilité politique suite à l'arrestation de l'ancien Ministre des Finances, Matungulu Ngayamu, sans raison apparente.²⁷

Beaucoup de sociétés sont réticentes d'investir dans un pays où la corruption sévit et des pots de vin sont souvent exigés par différentes autorités. Créer une entreprise est un processus lent en RDC comme l'illustre l'expérience d'Adastra Minerals (ex American Mineral Fields) à Kolwezi. Les études de faisabilité de cette énorme usine de cuivre et de cobalt ont commencé en 1997 mais on ne s'attend pas à un début de la production avant 2007.²⁸ Les négociations ont été lentes et difficiles mais finalement, cet investissement de 300 millions de dollars sera, on l'espère, payant à la fois pour la société et la ville de Kolwezi frappée par la pauvreté.²⁹ Bien que les projets d'exploitation minière prennent du temps à être développés, les projets en RDC prennent plus de temps qu'ailleurs.

6 L'exploitation minière au Katanga : un aperçu du commerce de l'hétérogénite

CETTE PARTIE EXPOSE la dynamique du commerce illicite de l'hétérogénite, depuis l'extraction jusqu'à l'exportation. Elle commence par décrire le secteur de l'exploitation minière artisanale, et ensuite le fonctionnement des sociétés de négoce qui achètent les minéraux aux mineurs artisanaux. Puis la partie examine la raison pour laquelle la majeure partie des minéraux du Katanga est exportée à l'état brut (plutôt que traité). Cette partie examine ensuite les capacités de l'OFIDA, l'administration des douanes de la RDC.

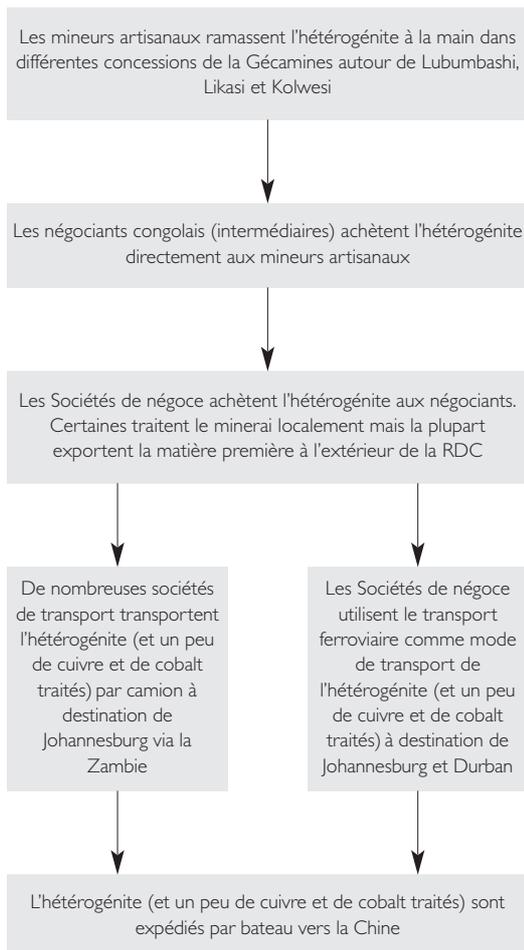
Le schéma suivant donne une illustration du commerce décrit dans cette partie.

Exploitation minière artisanale

L'exploitation minière artisanale est une méthode très inefficace pour extraire le cuivre et le cobalt. L'exploitation minière industrielle est un moyen bien plus efficace d'extraire ces minerais. En 1972, la ceinture de cuivre africaine n'était qu'en deuxième position après les Etats-Unis pour ce qui est de la production mais la production de la RDC a chuté considérablement depuis les années 90 avec l'effondrement de l'exploitation minière industrielle au Katanga.³⁰ Avec ce déclin de l'exploitation industrielle, l'activité d'exploitation minière artisanale s'est accrue.

Avec le quasi-effondrement de la Gécamines dans les années 90 et la réticence des grandes compagnies minières à investir au Katanga, l'exploitation minière industrielle s'est pratiquement figée. La Gécamines, qui étaient auparavant un des leaders mondiaux de la production de cuivre et de cobalt, a commencé à baisser à la fin des années 70 et tout au long des années 80. Pendant cette période, Mobutu n'est pas parvenu à réinvestir dans l'usine, les équipements et les infrastructures des mines de la Gécamines. Les niveaux de production de cobalt et de cuivre ont plongé : en 1989 la RDC exportait 404 millions de dollars de cobalt, mais en 1995 les exportations ont chuté à 160 millions de dollars. Depuis 1999, le cuivre et le cobalt exportés de la

Figure 1 : Schéma illustrant les flux du commerce de l'hétérogénite provenant du Katanga



Mineurs entrant dans un puits de mine, Kolwezi, RDC, mai 2004.

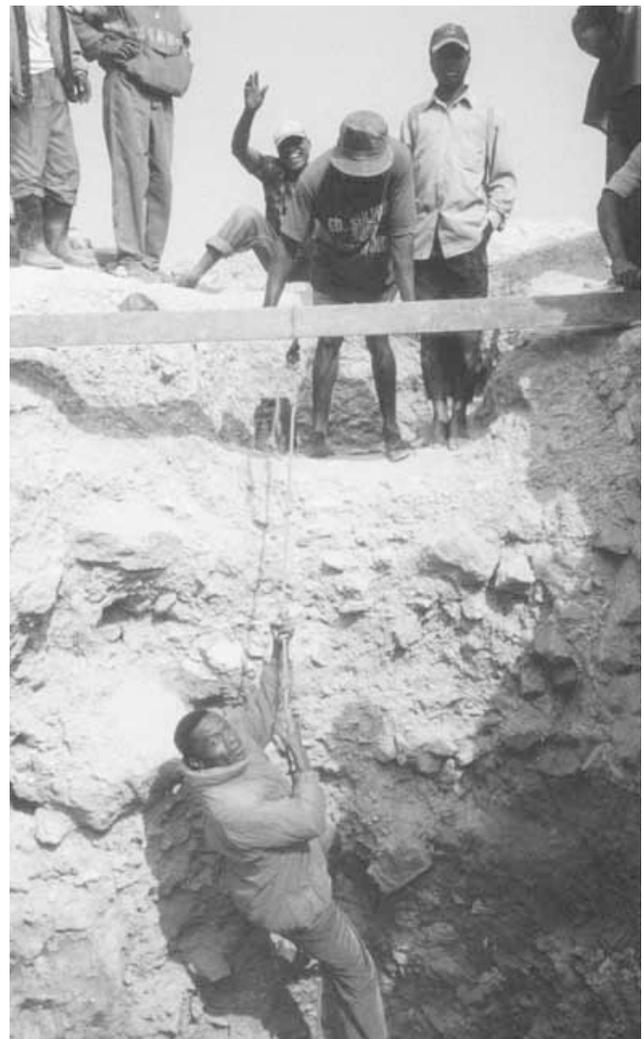


Figure 2: Une répartition des mineurs artisanaux utilisés par trois des plus grandes sociétés de négoce

| Société de négoce | Travailleurs sous contrat | Travailleurs journaliers | Total |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|-------|
| Bazano | 300 | 2100 | 2500 |
| Chemaf | 100 | 1500 | 1600 |
| SOMIKA | 350 | 450 | 800 |

RDC ont été exploités de façon artisanale sur diverses concessions de la Gécamines près de Lubumbashi, Kolwezi et Likasi qui étaient auparavant exploitées par l'entreprise parastatale congolaise.

Les couches de minerai les plus riches sont actuellement raclées par le ramassage à la main (exploitation minière artisanale), mettant ainsi en péril l'avenir des mines à ciel ouvert. Les sociétés minières multinationales qui envisagent d'extraire le cobalt et le cuivre seront plus vraisemblablement attirées vers les mines où les minéraux sont faciles d'accès à la surface et intacts. Comme de plus en plus de minéraux en surface sont extraits par l'exploitation artisanale, plus les infrastructures, les équipements et les investissements sont lourds pour extraire les minéraux situés très au-dessous de la surface. Cette pratique est connue sous le nom de « cherry-picking », lorsque les meilleurs minerais sont enlevés et le reste est rendu inexploitable d'un point de vue économique.

Malgré le fait que la majorité des sociétés interviewées par Global Witness prétendent qu'elles transforment le minerai en RDC, il y a seulement trois ou quatre fourneaux de traitement en activité au Sud Katanga. Peu de ces sociétés traiteraient le minerai à Lubumbashi, Likasi et Kolwezi. Ces fourneaux soit disant en activité ont une production très faible, produisant environ 30 ou 40 tonnes par mois de minerai traité.³¹ Ceci signifie une formidable occasion manquée d'ajouter de la valeur et de créer des emplois au niveau local dans le traitement des minéraux au Katanga. La province a désespérément besoin de l'investissement des sociétés minières souhaitant faire redémarrer l'exploitation minière industrielle dans la région et traiter le minerai localement.

Environ 60.000 jeunes hommes et garçons (qui ont parfois à peine 7 ans) travaillent comme mineurs artisanaux au Sud-Katanga.³² Cependant, l'exploitation minière artisanale ne peut pas être considérée comme « emploi stable » comme la grande majorité de ces mineurs travaillent comme main d'œuvre ordinaire payée à la journée, tel qu'il est illustré par les statistiques de l'emploi, pour le compte de trois des plus grandes sociétés de négoce.³³

Les petits garçons sont utilisés pour porter de lourds sacs de minerai hors des puits de mines car ils sont suffisamment petits pour se faufiler à travers les passages et les tunnels. Les mineurs travaillent dans des conditions dangereuses sans que des mesures de protection ou de sécurité soient mises en place dans ces mines à cause du manque d'alternative d'emploi ou de revenu. Beaucoup ont quitté l'école, ont laissé tomber leurs études universitaires ou ont abandonné l'agriculture pour se joindre à la « ruée vers le cobalt ». Un mineur artisanal gagne un montant compris entre quelques dollars et 40 dollars par jour, en fonction de la teneur du minerai (qui peut varier entre 1% et 13%, dans des zones exceptionnellement riches) et en fonction de l'acheteur auquel ils le vendent. Les mineurs passent environ 12 heures par jour à creuser et à mettre le minerai dans des sacs avant de le vendre aux négociants qui servent d'intermédiaire entre les creuseurs et les grandes sociétés de négoce.

Les sociétés de négoce

De nouvelles sociétés de négoce ont été créées au cours des quelques dernières années pour tirer profit de l'exploitation minière artisanale et des prix élevés du cobalt et il y en aurait maintenant plus de trois cent en activité au Katanga.³⁴ Jusqu'en octobre 2003, les sociétés de négoce achetaient le minerai extrait des sites de la Gécamines sans payer de commissions aux propriétaires des concessions.³⁵ Cependant, après d'intenses négociations, trois ou quatre des plus grandes sociétés de négoce exploitant au Sud- Katanga, le Groupe Bazano (géré par un Libanais, Alex Bazano), Chemical of Africa (Chemaf; une société indienne) et la Société Minière du Katanga (SOMIKA; détenue par Chug Chetanga Prakash, basé au Canada³⁶), ont finalement passé un contrat avec la Gécamines pour exploiter sur ces concessions.³⁷ Ces contrats signifient un partage des bénéfices à 50/50 entre la société privée et la Gécamines pour tout le minerai extrait sur ces sites, procurant une source de revenus plutôt bienvenue pour l'entreprise parastatale en faillite. Selon un haut dirigeant de la Gécamines, ces transactions procurent à la Gécamines un revenu compris entre 700.000 dollars et 1 million de dollars par mois.³⁸ Cependant, d'autres sociétés de négoce, de tailles variées, continuent de pratiquer le négoce de l'hétérogénite sans passer de contrat avec la Gécamines.³⁹

Les sociétés de négoce réalisent actuellement d'énormes bénéfices sur le négoce de l'hétérogénite. Par exemple, si un mineur artisanal gagne environ 60 dollars par tonne (pour une teneur de cobalt de 5-10%), les sociétés paient les intermédiaires un montant compris entre 160 et 600 dollars pour cette même tonne (dépendant de la teneur exacte) et le cours du cobalt sur le marché mondial est actuellement de 25 dollars par livre, soit 55.100 dollars par tonne, alors même en tenant compte des frais de transport élevés en Afrique centrale et des coûts de traitement, ces sociétés de négoce tirent largement profit de ce négoce.

Le manque de traitement du minerai

Malgré un décret passé en janvier 2003 déclarant que tout le cuivre et le cobalt doivent être traités avant de quitter la RDC, la majeure partie des minéraux quittant le Katanga est exportée à l'état brut en tant qu'hétérogénite. Un haut fonctionnaire du Ministère des Mines a expliqué que le décret avait été « mis en attente » car ils ne pouvaient pas le faire appliquer sans fournir à ceux impliqués dans le secteur un autre moyen de générer des revenus.⁴⁰ Ceci signifie, cependant, qu'il y a une perte de valeur énorme pour l'économie de la RDC car la valeur réelle est ajoutée aux minéraux en les traitant à l'extérieur de la RDC. De surcroît, cela signifie que le gouvernement congolais ne sait en fait pas exactement quelle teneur précise ou quelle quantité est exportée du Katanga sous une forme d'hétérogénite brute.

Pas de surveillance : pas de statistiques claires

Très peu de données officielles sont disponibles sur la production artisanale de l'hétérogénite au Katanga. Le Ministère des Mines a commencé à publier les certificats d'exportation sur son site web, ce qui est un signe prometteur pour une meilleure transparence.⁴¹ Cependant, le site n'est pas complet dans sa publication des certificats d'exportation : il n'y a qu'une série désordonnée de certificats rassemblés sur des périodes d'une journée qui y est présentée.⁴² Au moment de la rédaction, il y avait des certificats placés sur le site du Ministère des Mines pour le 26 et le 29 décembre 2003, 6, 17 et 20 février 2004, 31 mars 2004, 30 avril 2004, 5, 13, 14 et le 27 mai, le 1er juin 2004 et le 30 juillet 2004.



Mine artisanale, Kolwezi, RDC, mai 2004.

Un haut représentant du Ministère des Mines à Lubumbashi n'a pas pu fournir à Global Witness de données statistiques sur l'ampleur des échanges commerciaux au Katanga.⁴³ Au bureau du Ministère des Mines à Kinshasa, il a été dit à Global Witness que les statistiques sur les exportations d'hétérogénite du Katanga ne sont pas collectées. Tandis que ces informations remontent de façon irrégulière au Ministère par Alex Stewart International Corporation (la société nommée pour expertiser (analyser) les minéraux exportés de la RDC), ceci ne représente pas un tableau cohérent des quantités de minéraux exportées et Alex Stewart International Corporation (ASIC) n'analyse pas toute l'hétérogénite exportée de la RDC. Par contre, le Ministère des Mines a conseillé à Global Witness de s'adresser au bureau des douanes pour les statistiques ou d'examiner les chiffres des importations pour la Chine afin d'avoir une idée des quantités sortant de la RDC.⁴⁴

Les statistiques collectées par une source indépendante à Kasumbalesa ont révélé que, pour une période de sept jours (du 12 au 19 juillet 2004), les exportations officielles (enregistrées) par la route s'élevaient à 1.000 tonnes de concentré de cobalt et 2.430 tonnes de concentré de cuivre, ce qui correspond à une quantité d'environ 13.720 tonnes par mois.⁴⁵ Comme les coûts de traitement doivent être pris en compte, il est difficile d'estimer la valeur réelle de ces exportations sur le marché mondial mais avec des cours du cobalt actuellement s'élevant à 55.100 dollars par tonne, cette quantité représente certainement un montant énorme d'argent.

Cependant, les interviews de Global Witness avec les employés des sociétés de transport, avec les fonctionnaires du secteur minier et les fonctionnaires des douanes révèlent que la majeure partie de l'hétérogénite quitte la RDC sans être enregistrée et n'est pas accompagnée par une expertise sur la teneur des minéraux exportés. Cette hétérogénite non analysée et non enregistrée est exportée de façon illicite en grandes quantités. En tant que tels, les chiffres mentionnés ci-dessus pour une semaine en juillet 2004 ne représentent probablement qu'une faible proportion du volume de concentrés de cobalt et de cuivre exportés.

Pour preuve, des anecdotes indiquent que le volume réel du commerce de l'hétérogénite est énorme et a considérablement augmenté au cours des 12 derniers mois car plusieurs sociétés ont commencé à profiter des cours du cobalt. La grande majorité de la production de

cobalt et de cuivre est maintenant extraite et traitée par des entreprises privées au lieu de passer par la compagnie parastatale Gécamines. Comme les chiffres de la production ne sont pas encore représentés dans les statistiques nationales actuelles sur la production, il est difficile d'avoir une idée très précise de l'échelle des échanges⁴⁶.

La corruption au Katanga est généralisée et elle inclut l'exigence par la police, les services de la sécurité secrète, les gardes frontière et autres fonctionnaires, du paiement de pots-de-vin. La corruption à grande échelle et les activités de contrebande signifient que de nombreux camions transportant de l'hétérogénite traversent la frontière avec la Zambie à Kasumbalesa quotidiennement. Un haut fonctionnaire du ministère des Mines à Kinshasa a dit à Global Witness que, bien que le Ministère ait combattu la contrebande, la récente hausse des cours internationaux du cobalt a rendu cette lutte très difficile.⁴⁷

Les estimations de l'ampleur des fuites ne peuvent être compilées qu'en comptant littéralement le nombre de trains et de camions transportés vers la Zambie. Un expert des mines katangais, qui est basé à Lubumbashi depuis ans, a calculé qu'environ 60.000 tonnes d'hétérogénite sortent de la RDC par mois, pendant la saison sèche.⁴⁸ (La production est très réduite pendant la saison des pluies lorsque seul le minerai situé près de la surface peut être facilement exploité.) Ce chiffre a également été confirmé par des visites effectuées à la frontière entre mai et juillet 2004.

Une source bien placée travaillant dans le négoce au Katanga a indiqué que certains des camions les plus surchargés d'hétérogénite ont une valeur dépassant les 100.000 dollars.⁴⁹ Lors d'une visite de Global Witness à Kasumbalesa à la frontière entre la RDC et la Zambie, au moins 40 camions ont été repérés, faisant la queue à la frontière vers 15h00, attendant de passer la frontière ce soir-là. Une seule société de transport, la SABOT, avait au moins 5 gros camions remplis d'hétérogénite à la frontière qui était transportée pour être vendue à Kitwe (en Zambie).

Cependant, sans connaître la composition minérale de l'hétérogénite exportée de façon illicite, il est difficile de déterminer la valeur des minéraux et la perte de recettes pour l'Etat congolais de façon précise. Comme exemple illustrant à quel point l'image réelle du commerce de cobalt et de cuivre est déformée, le tableau suivant illustre les énormes écarts entre les échanges de

| Mois de 2004 | Importations de concentré de cobalt déclarées par la Chine provenant de RDC ⁵⁰ | Production de cobalt publiée par la Banque centrale ⁵¹ | Exportations de cobalt et de concentrés de cobalt enregistrées par l'OFIDA ⁵² |
|--------------|---|---|--|
| Janvier | 2.219 | 675 | 14.488 |
| Février | 3.738 | 668 | 7.050 |
| Mars | 10.707 | 783 | 13.365 |
| Avril | 9.110 | 801 | 7882 |
| Mai | 8.753 | 219 | N/a |

cobalt enregistrés par la Banque centrale du Congo, l'OFIDA (l'Office des douanes) et les exportations de cobalt enregistrées par le destinataire de la majeure partie du cobalt de la RDC : la Chine. Ces chiffres sont exprimés en tonnes.)

Il y a des écarts flagrants entre chaque série de chiffres remettant en question la méthodologie de collecte des statistiques. Ceci est en partie dû au manque de capacités techniques (voir discussion sur l'OFIDA, ci-dessous), et également parce que la Banque centrale ne saisit pas les chiffres de la production des mines privées. Cependant, c'est également un exemple de la manière dont la gestion occulte des ressources naturelles pourrait dissimuler une perte énorme de recettes pour l'État de la RDC.

L'Office des Douanes et Accises (OFIDA) de la RDC

Un des problèmes clés auxquels le Katanga est confronté c'est le manque de contrôle des autorités douanières à Kasumbalesa. Comme beaucoup de ceux qui travaillent dans la fonction publique congolaise, les employés de l'OFIDA reçoivent un salaire bas. En l'absence d'un salaire sur lequel ils peuvent compter et ayant besoin de formation, les fonctionnaires des douanes à la frontière ont peu d'incitations pour effectuer leur travail correctement et pour suivre les règles. Les autorités sont donc une cible facile pour le paiement de pots-de-vin et la corruption, et sont actuellement de connivence avec les entreprises pour permettre le transport d'hétérogénéité non traité de l'autre côté de la frontière. Des interviews avec les conducteurs de camions à la frontière ont révélé que les fonctionnaires des douanes permettent aux chargements de passer en Zambie avec de faux certificats – ou sans certificat du tout – si bien que la quantité et la qualité de la matière première qui sort du pays ne représentent pas du tout la réalité. Les camions viennent de Zambie jusqu'au « no man's land » à Kasumbalesa (la zone de territoire d'environ un kilomètre carré entre la RDC et la frontière zambienne). Ces camions sont ensuite chargés la nuit et reçoivent de faux papiers pour l'exportation.⁵³

La corruption et le manque de capacités au sein de l'OFIDA sont des problèmes clairement identifiés par les institutions financières internationales et autres membres de la communauté des donateurs. Cependant, jusqu'à ce qu'il y ait un effort concerté pour réformer l'OFIDA et que les fonctionnaires commencent à recevoir un salaire raisonnable et de façon régulière, l'insuffisance des contrôle douaniers à Kasumbalesa continuera de saper la capacité de la RDC à profiter de la richesse des vastes ressources du Katanga. Tout dispositif de réformes constituerait un plan à long terme et ne pourrait pas être mis en œuvre de façon isolée. Il faudrait que d'autres départements du gouvernement et de l'Administration soient soumis à des réformes pour que des progrès soient accomplis. Plus particulièrement, il faudrait qu'un meilleur contrôle soit exercé sur l'armée pour éviter les incidents de forces armées s'emparant des bureaux des douanes, ce qui s'est produit récemment même à Kinshasa.⁵⁴

En mai 2004, Crown Agents, une société de conseil

travaillant sur le renforcement des compétences et le développement institutionnel a effectué un examen de l'OFIDA à haut niveau pendant 3 semaines. Cet examen impliquait des visites à Kinshasa, Lubumbashi et Matadi et le but de cette visite était d'examiner les problèmes clés auxquels il faudrait s'attaquer dans un programme de réformes. Des faiblesses furent identifiées partout et incluent un manque de compétences, un sureffectif, un encadrement insuffisant, et une sous-évaluation des marchandises à une échelle phénoménale.⁵⁵ Selon Crown Agents, cette sous-évaluation est la plus grande source de perte de revenus à laquelle la RDC est actuellement confrontée.

L'OFIDA a des projets de déplacer le bureau des douanes à Kasumbalesa à 10 km de son emplacement actuel pour tenter d'échapper au chaos de la frontière⁵⁶. Des projets sont également en phase de développement pour construire un grand entrepôt à Kasumbalesa capable de contenir jusqu'à 40 camions afin de pouvoir vérifier les marchandises qui entrent dans le pays et celles qui en sortent.⁵⁷

L'OFIDA a fourni à Global Witness les statistiques officielles de janvier à juin 2004 (voir Appendice 1) mais a averti qu'il n'avait pas les équipements requis pour vérifier la qualité et la quantité du minerai à la frontière, les seules informations qu'elle détient étant celles des entreprises fournies par elles-mêmes. Selon l'OFIDA, les fausses déclarations sont très courantes et beaucoup de ces sociétés sous-évaluent leurs exportations.⁵⁸

Problèmes liés à l'expertise des minéraux

La filiale congolaise du groupe Alex Stewart International Corporation (ASIC) basé au Royaume-Uni, qui connue localement sous le nom d'Alex Stewart Government Business Group, a été nommée agent du gouvernement par Mr. Ndongala (Ministre des Mines) le 24 février pour certifier la qualité et la quantité des exportations de minéraux. Tous les minéraux exportés de RDC doivent être accompagnés d'un certificat approuvé par le gouvernement émis par l'ASIC. Alors que les sociétés minières sont libres de faire analyser leurs minéraux par d'autres sociétés commerciales d'expertise, c'est le rôle de l'ASIC de confirmer que les exportations correspondent aux déclarations de l'exportateur. La majeure partie des minéraux exportés de la RDC est transportée à destination de l'Afrique du Sud via la Zambie. Une proportion de ces minéraux est expertisée par Alex Stewart à leur bureau de Johannesburg à la demande des acheteurs internationaux de minéraux.

Une société s'est plainte à Global Witness qu'elle trouvait que les prix de l'ASIC pour l'émission de certificats étaient élevés⁵⁹. Le bureau de Lubumbashi de l'ASIC facture 20 dollars par tonne pour une expertise alors que leur bureau de Johannesburg ne facture que 8 dollars par tonne pour le même service. L'ASIC soutient que l'écart de prix est dû, entre autres, à des frais de fonctionnement plus élevés en RDC.⁶⁰ Les prix élevés que l'ASIC facture en RDC peuvent dissuader les sociétés minières et de négoce de se conformer à l'exigence de faire certifier leurs minéraux avant



Camion transportant les exploitants miniers artisanaux et de l'hétérogénite, Lubumbashi, RDC, mai 2004.

l'exportation. Ceci indique que le système établi par le gouvernement de la RDC pourrait ne pas fournir une représentation complète du commerce de l'hétérogénite.

En fait, cette supposition est corroborée par les plaintes du bureau de l'ASIC à Johannesburg prétendant que jusqu'à 95% de l'hétérogénite qu'ils reçoivent arrivent sans certificat émis par le bureau partenaire de Lubumbashi, et les certificats qui accompagnent les camions sont en général falsifiés.⁶¹ Ceci indique que les sociétés falsifient elles-mêmes les certificats plutôt que de les payer à l'ASIC de Lubumbashi.

Transports

Quelques sociétés de transport sont impliquées dans le transport de l'hétérogénite par camion vers la Zambie (où une partie du minerai est transformée) et ensuite vers Johannesburg et Durban. Depuis l'Afrique du Sud, la majeure partie du minerai congolais est expédiée par bateau vers la Chine où il y a actuellement une demande énorme de cobalt (voir la partie 10, Perspectives d'avenir ? Les Statistiques des échanges internationaux). En plus des centaines de camions qui traversent la frontière à Kasumbalesa chaque jour, une quantité énorme d'hétérogénite est également transportée par train depuis le Katanga jusqu'en Afrique du Sud. Particulièrement dans la ville de Kolwezi autour de laquelle il y a très peu de routes. Les entreprises sont de plus en plus dépendantes du transport ferroviaire du minerai. Depuis la gare de Kolwezi, entre 2.000 et 3.000 tonnes par semaine d'hétérogénite font route vers le sud à destination de Johannesburg avec les plus grandes sociétés, Bazano et Chemaf en transportant entre 500 et 1.000 tonnes chacune.⁶² Bien sûr, ceci n'inclut pas les chargements qui voyagent par le train entre Likasi et Lubumbashi. Des enquêtes menées en juillet 2004 à Mokambo, le point de passage ferroviaire entre la RDC et la Zambie, ont révélé qu'environ 10.000 tonnes d'hétérogénite sont transportées par mois vers la Zambie.

Encadré 1 : Tarif de Chemaf (prix courants payés aux négociants)

| Teneur de minerai | Prix (USD) |
|-------------------|------------|
| 4% | \$60 |
| 5% | \$160 |
| 6% | \$200 |
| 7% | \$450 |
| 8% | \$500 |
| 9% | \$550 |
| 10% | \$600 |

N.B. : Prix fournis par l'Association des exploitants miniers du Katanga (EMAK), mai 2004.

Résumé

Les problèmes de manque de surveillance et de contrôle sont manifestes à chaque étape du commerce de l'hétérogénite au Katanga, depuis la mine jusqu'au point d'exportation. Si l'on veut contrôler le commerce illicite, alors le gouvernement de la RDC, avec l'assistance internationale, doit augmenter les capacités des fonctionnaires au Katanga (de l'OFIDA ou du ministère des Mines) pour mettre en place des contrôles efficaces.

La partie suivante utilise le cas de la mine notoire de Shinkolobwe comme étude de cas sur la manière dont l'exploitation artisanale peut avoir, sans une surveillance, des conséquences désastreuses.

7 Etude de cas sur l'exploitation minière artisanale : la mine de Shinkolobwe

La mine de Shinkolobwe (également connue sous le nom de mine de Kasolo) sur le territoire kambove du Katanga est peut-être l'exemple le plus frappant illustrant à quel point l'extraction précipitée de l'hétérogénite est extrêmement dangereuse pour les exploitants miniers artisanaux. Shinkolobwe est également un exemple flagrant de la raison pour laquelle la communauté internationale et le gouvernement de la RDC doivent immédiatement soutenir et mettre en place des contrôles fondamentaux du commerce de l'hétérogénite au Katanga par rapport à l'environnement, la santé, la sécurité, la légalité et les douanes.

Shinkolobwe fut la source de l'uranium qui fut utilisé pour fabriquer les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki en 1945. La mine fut inondée en 1956 par le gouvernement belge et resta sous la garde des forces armées zaïroises jusqu'en 1997.⁶³ Bien que la mine ait été officiellement fermée depuis 1960 lorsque les autorités belges scellèrent les deux puits principaux avec du béton, de l'hétérogénite contenant de l'uranium a été extraite à Shinkolobwe depuis 1998.⁶⁴ Une exploitation minière artisanale à grande échelle continue malgré la présence du béton.⁶⁵ Sous la pression des Etats-Unis de fermer la mine, le président Joseph Kabila a annoncé qu'il avait interdit l'accès à la mine en février 2004.⁶⁶ Cependant, les activités minières ont continué sans relâche.

Les interviews de Global Witness avec les mineurs artisanaux travaillant dans la mine ont révélé que des centaines de mineurs travaillent maintenant sous les parties de la mine scellées avec du béton.⁶⁷ Ceci se produit malgré la présence de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) et les membres de la Garde présidentielle postée sur le site. Il a également été rapporté que des membres des services de sécurité de la RDC profitent de l'exploitation des minéraux dans cette mine officiellement désaffectée, et des récits de témoins oculaires indiquent que des fonctionnaires achètent l'hétérogénite aux mineurs artisanaux à Shinkolobwe.⁶⁸

Les estimations du nombre des exploitants mineurs artisanaux travaillant à Shinkolobwe sont comprises entre 7.000 et plus de 13.000.⁶⁹ Quel que soit le nombre précis de personnes travaillant dans la mine, tous les mineurs artisanaux travaillent dans des conditions beaucoup trop dangereuses à Shinkolobwe.⁷⁰ Les mineurs, y compris des enfants dont certains ont à peine 7 ans, creusent sans équipement de protection dans des puits profonds construits manuellement. Certains auraient une profondeur pouvant atteindre 96 mètres.⁷¹ Certains mineurs restent sous terre attachés à par la taille pendant plus de 24 heures d'affilée.⁷²

Le danger auquel les mineurs artisanaux sont confrontés à la mine Shinkolobwe a été démontré le 9 juillet 2004 lorsque deux puits profonds de la mine se sont effondrés.⁷³ L'éboulement a causé la mort d'au moins 9 mineurs et 15 autres survivants ont réussi à se hisser hors des puits. Peu après l'effondrement, plusieurs émissaires sont allés à Shinkolobwe pour enquêter sur l'effondrement de la mine. Une mission de la MONUC a tenté d'accéder au site de l'accident en même temps que les délégations du Bureau du Président et de l'Agence nationale pour l'énergie atomique. L'accès à la zone où la mine s'est éboulée a été refusé à la mission de la MONUC par les autorités locales, et elle a été menée à une autre zone de la mine. Cette absence de transparence entourant la gestion, l'exploitation et la surveillance des activités minières à Shinkolobwe incite à se poser des questions sur l'engagement du gouvernement de la RDC par rapport à la transparence et le traitement des conditions de travail épouvantables auxquelles les mineurs artisanaux sont confrontés.

Comme c'est le cas avec les autres mines d'hétérogénite au Katanga, les quantités de minéraux extraites de Shinkolobwe sont inconnues comme il n'y a que peu ou pas d'analyses effectuées sur les minéraux de la mine avant l'exportation. Global Witness a obtenu une analyse indépendante d'un échantillon d'un kilo d'hétérogénite collecté dans une zone de scories de la mine de Shinkolobwe, une partie de la mine où l'extraction de minéraux est permise légalement. Cette analyse a révélé qu'un petit échantillon du sol des scories était riche en minéraux : il contenait 0,3% d'uranium, en plus des 7,82% de cobalt, 12,65% de fer, 2,84% de cuivre, 1,76% de nickel et des traces de onze autres minéraux. Les analystes ont dit à Global Witness que l'analyse était difficile et avait pris du temps car c'était l'un des échantillons les plus complexes sur lesquels ils avaient travaillé.

La composition précise de l'hétérogénite trouvée sous la partie scellée avec du béton à Shinkolobwe est inconnue. Mais les mineurs artisanaux qui travaillent sur le site ont déclaré que des intermédiaires leur demandaient de creuser au-dessous de la partie de scellée avec du béton car cette zone contenait une hétérogénite à teneur plus élevée (et probablement d'une teneur supérieure en uranium).⁷⁴

En mars 2004, en réponse à des témoignages d'activités minières illégales à Shinkolobwe, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a décrit que de grandes quantités d'uranium soient extraites et exportées était « inquiétante ».⁷⁵ Conformément à un accord de sauvegarde et un protocole d'accord additionnel signé par le gouvernement de la RDC le 9 avril 2003, la RDC est obligée de rendre compte de ses activités minières ainsi que de ses exportations d'uranium.⁷⁶ Suite à des témoignages de l'exploitation illégale des ressources naturelles et du trafic illicite de matériaux nucléaires, l'AIEA a mené une inspection de sauvegarde de la mine de Shinkolobwe. Au moment de la rédaction de ce rapport, les résultats de l'inspection étaient encore en train d'être analysés par l'AIEA.⁷⁷

Les experts qui travaillent au Katanga ont indiqué que cet uranium extrait de la mine de Shinkolobwe est d'un haut degré d'enrichissement, et les mesures du compteur Geiger qui ont été prises à la mine indiquent de très hauts degrés de radioactivité.⁷⁸ Les niveaux élevés de radiations mettent en danger la vie des mineurs et celle de leur famille qui habitent et travaillent sur le site de Shinkolobwe, les exposant à des risques de contracter des cancers, une stérilité et de causer des tares congénitales. En outre, il a été indiqué que Shinkolobwe n'est probablement pas la seule mine au Katanga contenant des matériaux radioactifs.⁷⁹ Malgré ces indications inquiétantes que le matériau radioactif est extrait et exporté du Katanga sans un minimum de surveillance, les Etats-Unis ont déclaré en mars 2004 qu'ils ne croyaient pas qu'il y ait « un mouvement inquiétant » du minerai radioactif sortant de Shinkolobwe.⁸⁰

Aux termes du Protocole de sauvegarde et du Protocole additionnel avec l'AIEA, le gouvernement de la RDC a la responsabilité de prendre des mesures de protection et de sécurité pour assurer la protection adéquate du matériau nucléaire et radioactif.⁸¹ L'accomplissement de cette responsabilité est rendu plus urgent à cause de la menace des matériaux nucléaires et radioactifs pouvant être utilisés dans les attentats du terrorisme international. Les experts ont différents points de vue quant à la possibilité d'utiliser l'uranium provenant de Shinkolobwe pour fabriquer une « dirty bomb ». Néanmoins, l'actuelle carence épouvantable dans la surveillance et le contrôle des activités minières à Shinkolobwe (et dans les autres mines dans tout le Katanga) font de la gouvernance des ressources naturelles du Katanga un problème environnemental et sécuritaire à traiter de toute urgence.⁸² A moins qu'il y ait une supervision efficace de l'exploitation et de l'exportation de l'hétérogénite provenant de la RDC, les activités à Shinkolobwe continueront de mettre en danger la vie des exploitants miniers artisanaux et représenteront potentiellement une menace sécuritaire pour la communauté internationale.

8 (Non-)Application du Code des mines

LE NOUVEAU CODE DES MINES (Loi N° 007/2002 du 11 juillet 2002) est conçu principalement pour attirer les investisseurs étrangers dont le pays a tant besoin en procurant des paramètres juridiques et des règles régissant la prospection, l'exploration, le traitement et la vente des minéraux de la RDC. Le Code établit également la réglementation pour l'exploitation artisanale des minéraux.⁸³ Cette partie expose le contraste entre quelques une des dispositions clés par rapport à la réalité des activités minières et la capacité du Ministère des Mines à faire appliquer la loi au Katanga. La Banque mondiale a cependant admis que l'impact du Code des mines sur le terrain au Katanga sera très limité à ce stade car l'activité actuelle n'est pas réglementée.⁸⁴

Comme le Katanga est resté sous le contrôle du gouvernement pendant toute la durée du conflit de 1998 à 2002, ce devrait être, en théorie, l'une des provinces où il est le plus facile de faire appliquer le Code des mines. Cependant, Global Witness a observé que l'application du Code au Katanga s'est avérée peut-être plus difficile qu'il ne l'avait été prévu par ceux qui ont rédigé la réglementation à Washington et à Kinshasa. Il est facile d'identifier les défaillances de l'application du Code des mines dans le secteur du cuivre et du cobalt.

Le rôle du gouvernement de la RDC

Selon l'Article 8, l'Etat a pour tâche de promouvoir et de réglementer le développement du secteur de l'exploitation minière par le secteur privé. Selon l'Article 9, par l'émission de décrets, le Président a le pouvoir de déclarer, de classer ou de déclasser les substances minérales. Des pouvoirs sont conférés au Ministre des Mines pour accorder des droits d'exploitation minière, autoriser l'exportation des minerais non traités, ainsi que pour accorder un agrément aux négociants des produits d'exploitation artisanale et d'autres pouvoirs en vertu de l'Article 10. La responsabilité principale pour les défaillances de l'application du Code des mines jusqu'à présent incombe au Ministère des Mines et au Président de la RDC.

Responsabilités de la Direction des Mines

Selon l'Article 14 du Code, la Direction des Mines est responsable de l'inspection et de la supervision des activités de l'exploitation minière en matière de protection, de santé, de transport et de vente ainsi qu'en d'autres matières. Global Witness a demandé au personnel de la Direction des mines à Lumbumbashi de fournir des rapports et des exemples d'inspections et de supervisions effectuées en accord avec l'Article 14.⁸⁵ Aucun exemple ni rapport n'a été fourni à Global Witness, et il n'y a pas eu non plus d'inspections qui ont été effectuées depuis que le Code est entré en vigueur.

Selon l'Article 14, la Direction des Mines est également responsable de la compilation et de la publication de statistiques et d'informations sur la production et la vente de produits miniers. Là encore, le personnel interviewé à la Direction des Mines par Global Witness n'a pas pu fournir de statistiques sur la production.⁸⁶

L'exploitation minière artisanale

Selon l'Article 26, seuls les personnes physiques congolaises « majeures » peuvent obtenir des permis d'exploitation minière artisanale. Ceci indique que les enfants ne remplissent pas les conditions requises pour faire la demande de droits d'exploitation minière artisanale malgré le fait qu'actuellement, des centaines d'enfants travaillent comme mineurs artisanaux au Katanga.

L'Article 111 mentionne que « seuls les détenteurs de permis d'exploitation minière artisanale qui sont valables pour la zone concernée sont autorisés à extraire de l'or, des diamants ou tout autre substance minérale pouvant être exploitée de façon artisanale. » Cependant, le Ministère des Mines à Lumbumbashi a admis que les mineurs travaillant au Katanga ne sont pas tous en possession d'un permis d'exploitation. Aucun des mineurs artisanaux interviewés par Global Witness ne possédait le permis requis.⁸⁷

Shinkolobwe

L'Article 27 mentionne que tous les fonctionnaires du gouvernement, les membres des forces armées, de la Police et des Services de sécurité n'ont pas le droit de s'engager dans l'exploitation minière artisanale ou le négoce. De nombreuses sources ont déclaré que des membres de la Garde présidentielle postée à Shinkolobwe ont été vus acheter de l'hétérogénite aux mineurs artisanaux. Ces personnels sont donc impliqués dans l'achat et la vente de minéraux en contravention directe avec l'Article 27.

Les Articles 207, 208 et 209 abordent les sujets relatifs à la santé et la sécurité dans les mines. L'Administration des mines a pour tâche d'émettre des décrets établis pour prévenir ou supprimer les causes de danger pour la santé et la sécurité publique. L'Article 209 stipule que tout accident grave ou fatal dans une mine doit être immédiatement notifié à la Direction des mines et autres autorités. Après l'éboulement à la mine de Shinkolobwe en juillet 2004, il semble que la Direction des mines et les autorités locales aient été immédiatement notifiées. Cependant, l'Administration des mines a été lente à user de son pouvoir exprès pour enquêter sur toute contravention potentielle aux dispositions du Code afin de « supprimer les dangers » à Shinkolobwe.⁸⁸

Vente et exportation des minéraux

Selon l'Article 85, une autorisation du Ministre est requise pour l'exportation de minerais non traités. Cette autorisation ne peut être accordée que lorsqu'il est impossible de traiter les substances en RDC à un coût économiquement viable et s'il y a des avantages pour la RDC à ce que la substance soit exportée. Actuellement, la majorité des minéraux d'hétérogénite exportés du Katanga sont non traités. Les fonctionnaires du Ministère des Mines de la RDC ont confirmé à Global Witness qu'ils n'ont pas essayé de faire appliquer l'Article 85 car la capacité de traitement des minerais en RDC est faible actuellement.⁸⁹

Dispositions préjudiciables aux économies locales

Le Code minier contient des dispositions concernant les activités d'exploitation minière qui peuvent être préjudiciables à l'économie locale. Par exemple, afin d'encourager les investissements dans le pays, le Code permet, selon l'Article 232, aux entreprises d'importer toute une gamme de marchandises (comme le carburant, les batteries et des biens de consommation) à des droits d'importation peu élevés à des taux préférentiels pendant la durée du projet d'exploitation. Bien que ceci facilite l'implantation des entreprises en RDC, certaines ont profité de la situation et importent des quantités bien plus élevées qu'elles ne pourraient utiliser, et elles ont alors commencé à payer leurs fournisseurs avec du carburant. Les commerçants locaux ne peuvent faire face à cette concurrence et perdent des affaires.⁹⁰

Résumé

Le Code des mines 2002 est considéré par la plupart des sociétés de négoce et des entreprises interviewées par Global Witness comme étant un développement positif pour le secteur minier. Cependant, tous ont déclaré que la mise en application a été très lente et que les négociations avec les autorités congolaises sont restées une lutte permanente. Beaucoup de sociétés se sont

plaintes que le Ministère des Mines appliquait le Code de façon sélective en choisissant de faire appliquer certains aspects de la réglementation tout en faisant abstraction des autres et en créant des ajouts qui ne sont pas dans la loi. Par exemple, le Groupe Bazano a prétendu que la taxe de 1% qu'il lui est demandé de payer, tel qu'il est établi dans le Code, est exigée par tellement de départements et de ministères différents que la société finit par payer jusqu'à 40% de taxes.⁹¹

Pour que le Code atteigne son objectif principal qui est d'encourager les investisseurs étrangers dans le secteur, il reste beaucoup à faire pour appliquer les dispositions du Code avec efficacité. Dans l'ensemble, la Direction des Mines et le Ministère des Mines manquent de capacités pour faire appliquer le Code de façon adéquate. Il est absolument essentiel qu'il soit remédié à cette carence d'application pour veiller à ce que la valeur des richesses minérales du Katanga soit perçue conformément à la loi et que les conditions de travail de milliers de mineurs artisanaux s'améliorent.

Outre l'estimation des pertes énormes pour le gouvernement central, le commerce illicite a également, à cause de la carence d'application du Code minier, un effet négatif sur les économies locales. La partie suivante examine l'impact négatif de l'exploitation minière et de l'exportation d'hétérogénite au Katanga sur la population locale et sur l'environnement.

9 Impact local du commerce de l'hétérogénite

LE COMMERCE DE l'hétérogénite en plein essor ne profite pas à la majorité des Katangais. Etant donné que les mineurs congolais sont très peu payés pour leur dur labeur et qu'il y a peu de services publics pourvus par le gouvernement, le Sud-Katanga ne profite pas de ce commerce. La région a un taux de chômage très élevé, pratiquement pas de services publics et une infrastructure de transports très insuffisante.

La pauvreté, le chômage et le paradoxe de l'abondance à un niveau localisé

Les villes de Lubumbashi et Likasi sont défavorisées, mais la situation à Kolwezi est désespérée. Malgré le fait que la ville soit entourée de nombreuses mines, ce qui était un lieu de villégiature à l'époque coloniale a maintenant une population de 320.000 habitants et seulement quatre magasins, des routes sérieusement endommagées et un taux de chômage très élevé. L'accès à Kolwezi est presque entièrement réduit à la voie ferroviaire ou par de petits avions car les routes qui conduisent hors de la ville ont grand besoin d'être

réparées. De plus, la région souffre d'un manque presque total de projets ou d'activités agricoles. Dans beaucoup de cas, les gens ont abandonné l'agriculture en faveur de l'exploitation minière artisanale. Les infrastructures médiocres dans la province découragent également la population locale de s'engager dans des activités agricoles car le transport de marchandises est cher et prend énormément de temps.

Le résultat est un contraste colossal entre le commerce de l'hétérogénite en plein essor et une région avec une population désespérée. Le Katanga fut autrefois le joyau dans la couronne du Congo mais il s'est extraordinairement détérioré au cours des dix dernières années. L'effondrement de la Gécamines a entraîné une montée du chômage dans la région, et également causé la fermeture de beaucoup d'écoles et d'hôpitaux pourvus à l'origine par la compagnie pour les familles des employés. Les écoles dans la région manquent de fonds pour payer le personnel enseignant et fournir des équipements nécessaires, et les hôpitaux à Lubumbashi et ses alentours souffrent maintenant d'une grave pénurie d'offre de soins. La fuite des cerveaux de la région a entraîné que beaucoup de médecins et de professions libérales du Katanga sont partis ailleurs pour chercher du travail.

Usine de Shituru, Likasi, RDC, mai 2004.



A cause du manque d'alternatives au niveau des opportunités d'emploi, un nombre croissant de jeunes hommes et de garçons s'est tourné vers l'exploitation minière artisanale de l'hétérogénite depuis 1999. Les mineurs que Global Witness a interviewés ont sans cesse répété qu'ils ont peur de travailler dans ces conditions dangereuses. Il sont tout à fait conscients des risques qu'ils prennent quotidiennement : ils travaillent dans des trous qui n'ont pas de renforts et ne portent aucun vêtement de protection. Les mineurs manquent également de la sécurité économique de travailler pour une compagnie et leurs revenus sont très dépendants des fluctuations des cours. Certains mineurs se sont plaints que les prix qu'ils étaient payés avaient chuté au cours de l'année dernière malgré l'augmentation des cours du cobalt sur le marché mondial. Tous les mineurs interviewés avaient le sentiment qu'ils étaient escroqués par les intermédiaires et les sociétés en ce qui concerne la teneur qu'on leur disait que leur minerai avait car ils n'ont aucun moyen de tester indépendamment le minerai qu'ils extraient. Ces mineurs ont dit qu'ils préféreraient trouver un emploi dans une société minière et ainsi, qu'on leur garantisse des mesures de sécurité et de protection, même si cela impliquait une réduction de leur salaire.⁹²

Les anciens employés de la Gécamines

Dans le cadre du programme de restructuration de la Gécamines parrainé par la Banque mondiale, 10.500 employés (environ la moitié des effectifs de la société) ont maintenant quitté la compagnie, recevant une indemnité de départ volontaire pour raison économique d'un montant minimum de 1.900 dollars et atteignant 30.000 dollars pour les cadres supérieurs. Cependant, ces licenciements économiques se sont avérés être extrêmement controversés, surtout parce que beaucoup des salariés avaient déjà travaillé sans salaire pendant deux ans avant le paiement de cette indemnité. L'enveloppe de départ manque de reconnaître le rôle que la Gécamines jouait au Katanga : les anciens employés ont reçu un montant forfaitaire pour leur départ mais ils n'ont maintenant aucune protection sociale car auparavant ils comptaient sur la Gécamines pour l'éducation, les services de santé et autres services sociaux.

Des visites à différents bureaux et usines de la Gécamines ont révélé qu'il y a toujours un nombre énorme d'employés qui viennent au travail chaque jour bien qu'ils n'aient pas été payés depuis une durée pouvant atteindre jusqu'à trois ans. Un cas particulièrement frappant est celui

de la mine et usine de Sodimico près de Kasumbalesa où, malgré la fermeture de la mine en 2001 en raison d'inondations et d'un manque d'investissement, 2.500 des 3.000 salariés employés à l'origine arrivent toujours au travail chaque jour. Les hommes les plus jeunes sont partis chercher du travail ailleurs mais la majorité des employés sont restés, sans salaire, par manque d'alternative et dans l'espoir que, lorsqu'un investisseur prendra les commandes pour relancer le projet, ils pourront garder leur emploi.⁹³

Effets sur l'environnement

Ce sombre tableau social et économique est aggravé par des problèmes de plus en plus sérieux pour l'environnement. De nombreux groupes de la société civile dans la région se plaignent des niveaux élevés de pollution car les usines qui traitent les minéraux localement les traitent sans aucune sorte de contrôle environnemental.

Il y a peu ou pas de preuves que les sociétés minières prennent le bien-être de la population locale en considération lorsqu'elles montent des usines de traitement. Ceci est particulièrement évident à Likasi où une fumée acide émane de Shituru, une usine de la Gécamines située au-dessus de la ville⁹⁴. On dit que la pollution est aggravée par les vieux tuyaux de l'usine qui ont besoin d'être réparés. La population locale s'est plainte qu'elle souffrait d'un nombre accru de maladies et de problèmes respiratoires, et l'équipe de Global Witness a expérimenté une sensation de suffocation, les yeux qui piquent ou qui pleurent lorsqu'elle était dans la région autour de Shituru⁹⁵. Un manque de contrôle signifie que le minerai extrait de Shinkolobwe est traité à Likasi, provoquant des inquiétudes parmi les groupes de la société civile que des matières radioactives sont traitées devant leur porte.

Une situation semblable peut être observée à Lubumbashi où des gens se sont plaints d'une grande usine située au cœur de la ville et craignent que des matières radioactives de Shinkolobwe y soient traitées⁹⁶. En plus des niveaux élevés de pollution et de poussière dans ces villes, la population locale a exprimé de sérieuses inquiétudes concernant la pollution de l'eau dans la région. Une usine de traitement des minéraux a été installée sur la route de Kipushi sur un site où la compagnie locale des eaux traite l'eau utilisée par environ 70% de la population de Lubumbashi. Les gens craignent que l'eau potable devienne contaminée.⁹⁷ Les ONG locales se sont plaintes au gouvernement au sujet de ce problème mais aucune mesure n'a encore été prise pour remédier à cette situation.

Jeunes garçons passant l'hétérogénite au tamis, Kolwezi. RDC, mai 2004.



10 Perspectives d'avenir ? Les statistiques du commerce international

CETTE PARTIE FOURNIT un résumé des statistiques des échanges de minéraux et de métaux exportés par la RDC. Global Witness a les statistiques du commerce international concernant les principaux minéraux contenus dans l'hétérogénite (le cobalt et le cuivre ainsi que le zinc et le nickel) pour dresser un tableau du commerce à l'échelon régional et mondial et les tendances pour ces matières premières depuis 2001. En particulier, l'analyse s'est concentrée sur les principaux destinataires de l'hétérogénite de la RDC : la Chine et l'Afrique du Sud. Les statistiques des échanges des pays voisins de la RDC ont été examinées, y compris les pays situés le long des routes commerciales sortant du Katanga.

Au moment de la rédaction de cette étude, les statistiques commerciales des exportations et des importations de la RDC, de la Tanzanie, de la Zambie, et du Zimbabwe n'étaient pas disponibles pour 2003 ou 2004. Cependant, Global Witness a obtenu les statistiques commerciales fournies par l'office des douanes de la RDC (voir Partie 5, L'Office des Douanes et Accises (OFIDA) de la RDC, page 21). Les statistiques commerciales de l'Afrique du Sud et de la Chine pour 2003 et 2004 (jusqu'à aujourd'hui) sont disponibles et seront examinées dans cette partie.

Chine

La Chine est manifestement un des premiers consommateurs de minéraux et de métaux (bruts ou traités) provenant de la ceinture de cuivre. Les importations de la Chine en cobalt et en cuivre tendent vers la hausse, tirées par une demande de matières premières pour fabriquer des batteries rechargeables utilisées dans les téléphones portables.

La Chine est le principal destinataire du cobalt de la RDC et les importations provenant de la RDC se sont fortement accrues depuis 2001, avec une hausse toute particulière en 2004. Comme il est illustré par le tableau 1 (ci-dessous) la RDC est actuellement le plus grand fournisseur de minerais de cobalt. Ces chiffres ne prennent pas en compte la possibilité qu'une partie du minerai de cobalt importé par la Chine d'Afrique du Sud ou du Congo (Brazzaville) pourraient provenir de la RDC.

Tableau 1 : Importations de la Chine (par pays fournisseur)

Matière première: Code HS 2605 – « minerais et concentrés de cobalt »

| Milliers de tonnes | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Total | 5 | 0 | 3 | 8 | 16 | 29 | 41 | 84 |
| Rép. dém. Congo | 0 | 0 | | | | 8 | 15 | 39 |
| Congo | | | | 0 | 1 | 4 | 10 | 28 |
| Afrique du Sud | 0 | 0 | 0 | 2 | 10 | 5 | 5 | 6 |
| Cuba | 0 | | | | | 5 | 7 | 5 |
| Australie | | | | 0 | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Zambie | | | | | 1 | 1 | 3 | |
| Etats Unis | | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 1 |
| Maroc | 5 | | 2 | 3 | | 3 | 0 | |
| Autres | 5 | 0 | 3 | 5 | 3 | 5 | 1 | 3 |
| US\$ millions | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
| Total | 17 | 1 | 8 | 10 | 16 | 32 | 34 | 68 |
| Rép. dém. Congo | 0 | | | | 0 | 4 | 8 | 24 |
| Congo | | | | 0 | 5 | 3 | 7 | 21 |
| Afrique du Sud | 0 | 0 | 1 | 2 | 5 | 5 | 2 | 6 |
| Cuba | 0 | | | | | 9 | 10 | 10 |
| Australie | | | | 1 | 2 | 3 | 5 | 5 |
| Zambie | | | | | 1 | 1 | 1 | |
| Etats Unis | | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 1 |
| Maroc | 17 | | 7 | 4 | | 4 | 0 | |
| Autres | | | | | 3 | 7 | 1 | 2 |

Source: World Trade Atlas



Camion chargé d'hétérogénite provenant de la RDC à Johannesburg, mai 2004.

Le Tableau 2 (ci-dessous) illustre la tendance à la hausse et les niveaux élevés des importations de minerais et de concentrés de cobalt par la Chine provenant de la RDC. En 2003 la Chine a importé presque 39.000 tonnes de minerais de cobalt de la RDC à une valeur c.i.f. (valeur d'importation) d'environ 24.118.000 dollars.⁹⁸ Dans les premiers mois de 2004, la Chine à elle seule a importé presque 22.000 tonnes, à une valeur c.i.f. de plus de 35.481.000 dollars. C'est une illustration désolante des recettes énormes qui pourraient être capturées par la RDC mais qui sont perdues à cause d'un manque épouvantable de supervision des activités minières et des flux de revenus en RDC.

Comme il est montré dans le Tableau 3 (ci-dessous), en 2002 la Chine a importé un total de 656 tonnes de minerai de cuivre provenant de la RDC. En 2002 les importations de cette matière première ont considérablement augmenté à un total annuel de 4.760 tonnes en 2003, avec une hausse remarquable des importations à partir de septembre 2003. Rien qu'en janvier 2004, la Chine a importé 1.850 tonnes de minerais et concentrés de cuivre provenant de la RDC. Si la forte demande en cuivre se poursuit, il est possible que les importations par la Chine des minerais de cobalt provenant de RDC continuent d'être élevées en 2004.

Les importations par la Chine de « minerais et de concentrés de cuivre » provenant du Congo-Brazzaville, de la RDC, d'Afrique du Sud et de Tanzanie ont fortement augmenté en 2003 et jusqu'à présent en 2004. Cependant, même regroupés, ces approvisionnements ne représentent qu'une faible proportion des importations par la Chine de cette matière première.

Tableau 2: Importations de la Chine provenant de la RDC

Matière première: Code HS 2605 – « minerais de cobalt et concentrés »

| 2002 | Janv | Févr | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Total |
|-------------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| US\$ '000 | 739 | 679 | | 1.370 | 247 | 602 | 159 | 462 | 193 | 1.349 | 402 | 1.393 | 7.595 |
| tonnes | 703 | 1.153 | | 2.587 | 658 | 1.301 | 253 | 1.153 | 635 | 2.680 | 701 | 2.862 | 14.686 |
| 2003 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 2.233 | 1.111 | 1.917 | 2.361 | 2.632 | 1.725 | 1.023 | 1.725 | 3.187 | 2.066 | 1.883 | 2.255 | 24.118 |
| tonnes | 4.786 | 1.932 | 4.002 | 3.405 | 3.992 | 2.892 | 1.494 | 2.785 | 4.330 | 2.656 | 2.418 | 3.940 | 38.632 |
| 2004 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 2.168 | 4.743 | 10.707 | 9.110 | 8.753 | | | | | | | | |
| tonnes | 2.219 | 3.738 | 6.191 | 5.327 | 4.324 | | | | | | | | |

Source: World Trade Atlas

Tableau 3: Chine – importations provenant de la RDC

Matière première: Code HS 2603 – « minerais et concentrés de cuivre »

| 2002 | Janv | Févr | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Total |
|-------------|------|------|------|-------|-----|------|---------|------|------|------|-----|-----|-------|
| US\$ '000 | | | | | | 83 | | | | 44 | | 48 | 175 |
| tonnes | | | | | | 252 | | | | 142 | | 262 | 656 |
| 2003 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | | 38 | | | | | 183 | | 851 | 575 | 248 | 405 | 2.300 |
| tonnes | | 144 | | | | | 363 | | 1799 | 1108 | 424 | 922 | 4.760 |
| 2004 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 1053 | | 32 | 31 | 137 | | | | | | | | |
| tonne | 1850 | | 82 | 78 | 140 | | | | | | | | |

Source: World Trade Atlas

Afrique du Sud

Comme il est décrit dans la partie 6, la majeure partie des minerais et métaux extraits des mines du Katanga sont transportées vers le sud via la Zambie jusqu'en Afrique du Sud. Ainsi, il est important d'analyser les importations de minerais et de concentrés de cobalt (et autres minerais tels que le zinc que l'on trouve dans l'hétérogénite) déclarées par l'Afrique du Sud comme provenant de la RDC, et d'examiner quelle destination ces importations prennent au-delà de l'Afrique du Sud.

Le Tableau 4 (ci-dessous) montre une tendance à la hausse dans les importations par l'Afrique du Sud de minerais et concentrés de cobalt provenant de la RDC. En 2002 l'Afrique du Sud a importé un total de 4.457 tonnes de cette matière première en provenance de la RDC. L'année suivante les importations se sont élevées à 5.027 tonnes, avec une hausse remarquable des importations en octobre 2003. Au premier trimestre de 2004, les importations sont restées élevées à 1.028 tonnes pour janvier 2004 et encore 1.783 tonnes en février.

Il y a également une tendance à la hausse dans les importations par l'Afrique du Sud de « limaille de zinc » provenant de la RDC. Comme l'indique le Tableau 5, en 2003 elles s'élevaient à environ 4.000 tonnes, avec encore 2.266 tonnes importées rien que dans les trois premiers mois de 2004. L'Afrique du Sud est le plus grand fournisseur de la Chine en limaille de zinc, et il se peut qu'une partie de cette matière première soit venue de la RDC. Au cours des trois dernières années, les importations par la Chine de limaille de zinc provenant d'Afrique du Sud ont été bien plus élevées que les années précédentes.

La Chine est une des principales destinations des minerais et concentrés de cobalt, de cuivre et minerais du même type exportés par l'Afrique du Sud, comme il apparaît dans le Tableau 6. Cependant, il y a des anomalies entre les chiffres des exportations déclarées de cobalt et de cuivre par l'Afrique du Sud à destination de la Chine et les chiffres des importations déclarées par la Chine pour ces substances. L'analyse des flux des échanges de minerais et de concentrés de cobalt provenant d'Afrique du Sud à destination de la Chine dans le Tableau 6 montre des différences significatives du niveau déclaré par la Chine de cobalt importé d'Afrique du Sud (5.571 tonnes en 2003) comparé aux exportations de l'Afrique du Sud vers la Chine (21.120 tonnes en 2003).

A l'opposé, l'analyse du flux commercial de minerais et de concentrés de cuivre au Tableau 7 (ci-dessous) montre que les importations par la Chine provenant d'Afrique du Sud en 2003 (28.707 tonnes) sont plus que le double des exportations de cuivre déclarées par l'Afrique du Sud vers la Chine cette année-là (12.428 tonnes).

L'Afrique du Sud exporte également des quantités substantielles de minerais et de concentrés de nickel, et depuis 2003 la Chine a été une destination importante du nickel traité d'Afrique du Sud (voir le tableau 8, ci-dessous). Le Japon a également été un des plus grands destinataires des exportations de nickel non traité d'Afrique du Sud. Là encore, il est possible que cette matière première exportée d'Afrique du Sud provienne de la RDC.

Tableau 4: Afrique du Sud – importations provenant de la RDC

Matière première : Code HS 2605 – « minerais et concentrés de cobalt »

| 2002 | Janv | Févr | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Total |
|-------------|------|------|------|-------|------|------|---------|------|------|------|------|------|-------|
| US\$ '000 | | 14 | 12 | 10 | 67 | | 116 | 5 | | | 2 | 2 | 228 |
| tonnes | | 508 | 295 | 191 | 1540 | | 1731 | 124 | | | 34 | 34 | 4.457 |
| 2003 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | | | | | | | | | 15 | 77 | 127 | 95 | 314 |
| tonnes | | | | | | | | | 245 | 1805 | 1629 | 1348 | 5.027 |
| 2004 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 58 | 131 | 72 | | | | | | | | | | |
| tonnes | 1028 | 1783 | 626 | | | | | | | | | | |

Source: World Trade Atlas

Tableau 5: Afrique du Sud – importations provenant de la RDC

Matière première: Code HS 7903 1000 – « limaille de zinc »

| 2002 | Janv | Févr | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Total |
|-------------|------|------|------|-------|-----|------|---------|------|------|-----|-----|-----|-------|
| US\$ '000 | | | | | | | | | | | | | 0 |
| tonnes | | | | | | | | | | | | | 0 |
| 2003 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 1167 | 151 | 116 | 16 | 21 | 65 | 41 | 44 | 54 | 80 | 20 | 79 | 1.854 |
| tonnes | 1842 | 309 | 169 | 121 | 103 | 311 | 207 | 207 | 249 | 400 | 90 | 375 | 4.383 |
| 2004 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 163 | 37 | 364 | | | | | | | | | | |
| tonnes | 777 | 161 | 1328 | | | | | | | | | | |

Source: World Trade Atlas

Tableau 6: Flux commerciaux de l'Afrique du Sud vers la Chine

Matière première: Code HS 2605 – « minerais et concentrés de cobalt »

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|--|------|------|------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Importations de la Chine provenant d'Afrique du Sud | | | | | | | | |
| US\$ '000, cif | 38 | 147 | 163 | 2.225 | 9.630 | 4.780 | 4.521 | 6.247 |
| tonnes | 234 | 436 | 518 | 1.810 | 5.350 | 5.314 | 2.223 | 5.571 |
| Exportations de l'Afrique du Sud vers la Chine | | | | | | | | |
| US\$ '000, fob | 0 | 0 | 11 | 63 | 545 | 300 | 1.608 | 12.335 |
| tonnes | 0 | 0 | 158 | 1.441 | 3.659 | 1.321 | 4.657 | 21.120 |
| | | | | | 3 | 7 | 1 | 2 |

Source: World Trade Atlas

Tableau 7: Flux commercial de l'Afrique du Sud vers la Chine

Matière première : Code HS 2604 – « minerais et concentrés de cuivre »

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|--|------|------|------|-------|--------|--------|--------|--------|
| Importations de la Chine provenant d'Afrique du Sud | | | | | | | | |
| US\$ '000, cif | 0 | 0 | 135 | 9 | 11.569 | 3.661 | 5.164 | 11.114 |
| tonnes | 0 | 0 | 897 | 52 | 27.592 | 17.070 | 22.618 | 28.707 |
| Exportations de l'Afrique du Sud vers la Chine | | | | | | | | |
| US\$ '000, fob | 0 | 0 | 0 | 2.881 | 0 | 823 | 220 | 2.488 |
| tonnes | 0 | 0 | 0 | 9.414 | 0 | 4.840 | 4.311 | 12.428 |

Source: World Trade Atlas

Tableau 8 : Exportations de l'Afrique du Sud

Matière première : Code HS – « nickel non traité »

| | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Produit: | | | | | | | |
| Code HS 7501 | 51,8 | 9,3 | 1,0 | 0,2 | 0,0 | 0,1 | 0,3 |
| Code HS 7502 | 14,2 | 11,6 | 16,9 | 31,9 | 17,0 | 22,8 | 47,6 |
| Code HS 7506 | 9,2 | 36,4 | 57,5 | 68,6 | 45,4 | 41,8 | 49,5 |
| Autres | 1,9 | 1,4 | 2,0 | 2,3 | 1,2 | 0,7 | 3,3 |
| Code HS 7506 Pays destinataire : Chine | | | | | | | |
| US\$ million, fob | | | | | 1,9 | 3,8 | 20,3 |
| Milliers de tonnes | | | | | 0,3 | 0,5 | 2,5 |

Source: World Trade Atlas

Signification des codes HS :

Code HS 7501 Mattes de nickel, agglomérés d'oxyde de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel

Code HS 7502 Nickel brut

Code HS 7506 Plaques, feuilles, bandes et papier d'alliages de nickel et de nickel sans alliage (autre que les plaques, feuilles et bandes expansées)

Zambie

En tant que voisin de la RDC et producteur de cuivre et de cobalt, il est également important d'examiner les importations et les exportations des minéraux d'hétérogénite de la Zambie afin de comparer les niveaux d'exportations vers la Chine en minerais de cuivre et de cobalt.

Les importations déclarées de la Zambie en minerais de cobalt provenant de la RDC en 2001 et 2002 ont été minimales, et les statistiques ne sont pas encore disponibles pour 2003 et 2004. Cependant, les importations de minerais et de concentrés de cuivre provenant de RDC ont augmenté en 2002.⁹⁹

Les exportations de la Zambie vers la Chine en « cobalt mattes et produits intermédiaires » tendaient à la hausse à la fin des années 90, et ont augmenté fortement en 2001 (voir Tableau 9, ci-dessous). La Zambie a fourni environ 40% (en poids) des importations de cette matière première en Chine en 2002 et 2003. Étant donné le manque de surveillance des échanges de la RDC vers la Zambie et la faible quantité des minéraux traités en RDC, il est probable qu'une partie de ce cobalt traité provenait du Katanga.

La Zambie est également le principal fournisseur de « cuivre traité » des importations de la Chine (voir Tableau 10, ci-dessous). La Chine a également importé des quantités substantielles de cette matière première provenant du Congo-Brazzaville, d'Afrique du Sud et d'Ouganda. Il est possible qu'une partie de ces importations de chacun de ces pays provienne de la RDC.

Actuellement, il y a également une tendance à la hausse des importations par la Chine de « cuivre non traité » provenant de Zambie comme il est indiqué dans le tableau 11 (ci-dessous) mais la Zambie ne fournit pas une grande proportion des importations de la Chine pour ce métal. Il est également possible que les quantités importées de cette matière première provienne de la RDC.

Tableau 9: Chine – importations provenant de la Zambie

Matière première : Code HS 8105 – « cobalt : mattes, produits intermédiaires, poudres, etc. »

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|
| US\$ '000 | 744 | 1.368 | 2.070 | 6.518 | 9.959 | 23.828 | 24.619 | 21.091 |
| tonnes | 34 | 89 | 85 | 229 | 380 | 1.107 | 1.637 | 1.287 |
| Code HS 81051000 – Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt ; cobalt brut ; poudres de cobalt ; déchets et débris de cobalt (à l'exclusion des cendres et résidus contenant du cobalt) | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 99 | 238 | 1.626 | 6.406 | 9.959 | 23.828 | | |
| tonnes | 21 | 55 | 75 | 224 | 380 | 1.107 | | |
| Code HS 81052000 – Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt ; cobalt brut ; poudres de cobalt | | | | | | | | |
| US\$ '000 | | | | | | | 22.986 | 20.338 |
| tonnes | | | | | | | 1.524 | 1.238 |
| Code HS 81059000 – Articles de cobalt non spéc. précisément. | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 645 | 1.130 | 444 | 112 | | | 1.633 | 753 |
| tonnes | 13 | 34 | 10 | 5 | | | 113 | 49 |

Source: World Trade Atlas

Tableau 10: Chine – importations provenant de Zambie

Matière première : Code HS 74031100 – « cuivre traité, en tant que cathodes »

| | Janv | Févr | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Total |
|-------------|--------|-------|-------|-------|-------|------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 2002 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | | | | | | | 6.921 | 5.848 | | 1.866 | | | 14.635 |
| tonnes | | | | | | | 3.989 | 3.485 | | 1.076 | | | 8.550 |
| 2003 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 837 | | | | 510 | | 6.915 | | 1.652 | 1.750 | 1.100 | 4.030 | 16.794 |
| tonnes | 500 | | | | 300 | | 4.005 | | 1.001 | 1.000 | 500 | 1.952 | 9.258 |
| 2004 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 10.120 | 1.109 | 2.179 | 4.680 | 4.418 | | | | | | | | |
| tonnes | 4.218 | 462 | 999 | 1.999 | 1.647 | | | | | | | | |

Source: World Trade Atlas

Tableau 11 : Chine – importations provenant de Zambie

Matière première : Code HS 7402 – « cuivre non traité »

| 2002 | Janv | Févr | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Total |
|-------------|------|------|------|-------|-------|------|---------|------|-------|-----|-------|-------|-------|
| US\$ '000 | | | | | | | 2.076 | | 2.018 | 29 | | | 4.123 |
| tonnes | | | | | | | 1.331 | | 1.420 | 20 | | | 2.771 |
| 2003 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | | | | | 2.102 | | 546 | | 80 | 247 | 3.165 | 1.148 | 7.288 |
| tonnes | | | | | 1.268 | | 300 | | 51 | 162 | 1.676 | 592 | 4.049 |
| 2004 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 319 | 100 | | 5.504 | 5.572 | | | | | | | | |
| tonnes | 202 | 60 | | 1.883 | 1.897 | | | | | | | | |

Source: World Trade Atlas

Tanzanie

La Tanzanie est un autre point de sortie potentiel pour les minéraux exportés du Katanga car il y a des routes commerciales établies depuis la Zambie et la RDC jusqu'au port tanzanien de Dar es Salaam. Cependant, entre 1999 et 2002, les importations déclarées de minéraux de la Tanzanie en provenance de RDC ont été minimales.¹⁰⁰

Depuis 2004, les importations par la Chine de minerais et concentrés de cuivre provenant de Tanzanie ont fortement augmenté (voir Tableau 12). Il est possible que ces matières premières soient venues soit de Zambie, soit de DRC par la voie ferrée de construction chinoise entre la zone de la ceinture de cuivre et le port de Dar es Salaam. Il se peut que les documents douaniers aient enregistré le dernier port de départ plutôt que le pays d'origine.

Tableau 12 : Chine – importations provenant de Tanzanie

Marchandise : Code HS 2603 – « minerais et concentrés de cuivre »

| 2002 | Janv | Févr | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Total |
|-------------|------|------|-------|-------|-------|------|---------|------|------|-----|-----|-----|-------|
| UUS\$ '000 | | | | | | | | | | | | | 0 |
| tonnes | | | | | | | | | | | | | 0 |
| 2003 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | | | | | | | | | | | | | 0 |
| tonnes | | | | | | | | | | | | | 0 |
| 2004 | | | | | | | | | | | | | |
| US\$ '000 | 0 | 0 | 1.372 | 4.330 | 9.425 | | | | | | | | |
| tonnes | 0 | 0 | 492 | 1.825 | 2.493 | | | | | | | | |

Source: World Trade Atlas

Résumé des statistiques des échanges internationaux

L'analyse des statistiques des échanges internationaux indique également qu'il est difficile de retrouver l'origine précise du cobalt et du cuivre exporté de Zambie, de Tanzanie et d'Afrique du Sud vers la Chine. Il n'y a pas de système de certification pouvant aider à suivre la trace des flux du commerce de ces matières premières à travers l'Afrique. De plus, l'absence de supervision efficace de l'exploitation de l'hétérogénéité au Katanga ainsi que le manque d'analyse fiable et systématique et de certification des minéraux extraits de la RDC rendent extrêmement difficile l'analyse précise des quantités de minéraux exportés du Katanga. Néanmoins, il est évident que des quantités énormes de minéraux de valeur provenant de RDC sont perdues chaque semaine. À partir des chiffres obtenus sur les importations par la Chine des minerais de cobalt provenant de RDC rien que pour 2004, la valeur moyenne du cobalt exporté chaque semaine du Katanga est de 1.700.000 dollars. Les graves carences de la surveillance et de la transparence signifient qu'on ne sait pas très bien quel montant de recettes est capté par les caisses du gouvernement central.

Le bilan des chiffres : les indications et lacunes des statistiques

La ruée vers le cobalt qui motive les activités minières au Katanga est nettement poussée par la forte demande en minerais et en concentrés de cobalt, de cuivre et matières premières du même type en Chine. Les importations déclarées de cobalt par la Chine provenant de la RDC sont très élevées et les importations ont connu une tendance à la hausse depuis la fin de 2003. Cependant, ces statistiques ne reflètent pas toujours les chiffres fournis à Global Witness par le gouvernement de la RDC. En mars, la Chine a importé, à elle seule, 10.707.000 dollars de minerais et de concentrés de cobalt provenant de RDC alors que les statistiques de l'OFIDA prétendent que la RDC n'a exporté que 7.423.600 dollars de minerais et de concentrés de cobalt ce mois-là.

11 Politique des donateurs internationaux en RDC

L'ASSISTANCE DES DONATEURS internationaux en RDC est dispensée sous plusieurs formes et cherche à traiter une série de problèmes graves auxquels la RDC est confrontée, de la sécurité alimentaire à la démobilisation des enfants soldats jusqu'au renforcement des institutions gouvernementales. Au moment de la rédaction, il y avait plus de 23 donateurs pourvoyant de l'aide et de l'assistance à la RDC par le biais d'organismes gouvernementaux, des agences de l'ONU, des ONG et des sociétés privées. Cette partie donne un aperçu de l'aide internationale multilatérale et bilatérale fournie à la RDC et cherche à constater quels donateurs ont des politiques visant à renforcer la gouvernance des ressources naturelles. La partie examine d'abord les institutions financières internationales (IFI) et ensuite les donateurs bilatéraux.

Institutions financières internationales

Banque mondiale

La Banque mondiale a soutenu des réformes économiques et structurelles en RDC depuis 2001. La Banque est candide par rapport à la fragilité de l'environnement économique et politique de la RDC, estimant que 56 ans seront nécessaires pour que la RDC atteigne les niveaux de PIB des années 60.¹⁰¹ Pour commencer à lever, par étapes, les défis économiques de la RDC, la Banque a, en juillet 2001, approuvé un Projet de redressement économique d'urgence (*Emergency Early Recovery Project*) de 50 millions de dollars, et l'année suivante, a approuvé un Crédit pour la relance de l'économie (*Economic Recovery Credit*) de 450 millions de dollars. La Banque a également commencé à déboursier 454 millions de dollars dans un Projet de réhabilitation et de reconstruction plurisectoriel d'urgence (*Emergency Multi-Sector Rehabilitation and Reconstruction Project*) en juillet 2002. En février 2004, la Banque mondiale a fourni un Crédit de redressement économique consécutif à la réunification (*Post-Reunification Economic Recovery credit*) de 200 millions de dollars pour soutenir les « réformes urgentes dans des domaines critiques y compris l'initiation d'une réforme de la fonction publique. »¹⁰²

La Banque a identifié que, dans le passé, la croissance en RDC tirée par les industries extractives ne signifiait pas que les richesses générées par les ressources naturelles étaient redistribuées à la majorité des Congolais. En effet, la Banque a constaté que « il se pourrait que la focalisation, dans le passé, sur les ressources naturelles et industries extractives...ait contribué à la mauvaise gestion de l'économie. »¹⁰³

Une recommandation clé contenue dans l'Examen des industries extractives de la Banque mondiale effectué par la Banque en 2003, était que la Banque devrait « promouvoir vigoureusement » la transparence des revenus au niveau national et des entreprises dans toutes ses opérations.¹⁰⁴ En RDC, la Banque a constaté que l'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des ressources naturelles est importante. La Banque a pris des mesures pour renforcer la gouvernance des ressources en parrainant les nouveaux Codes minier et forestier introduits en 2002. La Banque a également soutenu la préparation d'un cadastre minier mis à jour et un examen des concessions allouées jusqu'à présent dans les secteurs minier et forestier.¹⁰⁵ Dans sa Stratégie de soutien de la transition, la Banque s'est engagée à améliorer la gestion des ressources naturelles « avec pour objectif d'améliorer à la fois la transparence dans l'allocation des droits d'exploitation minière et forestière et la gestion des recettes générées dans ces secteurs. »¹⁰⁶

En juillet 2003, la Banque a approuvé 120 millions de dollars versés au gouvernement de la RDC « afin de faciliter la croissance dans le secteur privé et de reconstruire son économie. »¹⁰⁷ Les fonds ont été affectés dans un Projet de développement et de compétitivité du secteur privé visant à améliorer l'efficacité d'entreprises sélectionnées dans divers

secteurs y compris l'industrie minière. Une composante essentielle de ce projet est de renforcer les capacités du Ministère des Mines et d'améliorer le cadre fiscal pour les investissements. Une autre composante est le développement d'entreprises pour les employés licenciés de la Gécamines au Katanga, ainsi que « la formation des travailleurs sans emploi et autres groupes vulnérables, et le soutien du développement de la chaîne d'approvisionnement pour l'industrie minière. »¹⁰⁸

Comme ce rapport le démontre, au niveau national et régional, les capacités techniques et administratives tant au Ministère des Mines qu'à l'OFIDA demeurent très faibles. Cette faiblesse des institutions signifie qu'en ce moment, il n'est pas si simple d'obtenir de la transparence et de s'assurer que les recettes sont gérées de façon comptabilisée et responsable. De surcroît, au niveau local, peu a été fait jusqu'à présent pour recycler les anciens employés de la Gécamines et autres personnes sans emploi au Katanga. Le niveau de chômage élevé associé à des augmentations considérables des cours du cobalt ont conduit à une augmentation substantielle du nombre des exploitants mineurs artisanaux travaillant dans des conditions épouvantables dans toute la région de la ceinture de cuivre en RDC.

Dans un rapport de l'*International Development Association* (IDA) présentant la Stratégie de soutien de la transition pour la RDC, la stratégie proposée par la Banque pour 2004/2005 inclut la création d'une croissance économique « élevée et partagée », générée en partie par une meilleure gestion des ressources naturelles.¹⁰⁹ Jusqu'à présent, la Banque a soutenu l'adoption d'une stratégie anti-corruption ainsi qu'une déclaration publique de la richesse du Président Kabila devant le parlement en août 2003.¹¹⁰ La Banque a également reconnu qu'il faut traiter les problèmes de l'amélioration des capacités du gouvernement, le paiement des salaires aux fonctionnaires et la restauration d'un système statistique qui fonctionne.¹¹¹ C'est aussi une partie promue dans le programme de réformes du gouvernement qui a placé une emphase toute particulière sur la lutte contre la corruption.¹¹² La Banque a raison d'identifier ces points comme domaines où il y a besoin de réformes : le moment est maintenant venu de prendre des mesures concrètes et de concevoir et mettre en œuvre des projets et des plans spécifiques pour veiller à ce que les capacités soient renforcées et qu'une transparence totale soit obtenue.

La Banque, en tant qu'institution publique financée par le contribuable, a pour responsabilité de veiller à ce que ses prêts et son assistance réduise la pauvreté plutôt que de récompenser l'échec d'un pays qui ne sait pas gérer efficacement ses propres recettes des industries extractives. La Banque s'aperçoit cette responsabilité si elle fournit des prêts et une assistance à la RDC sans demander une transparence totale et une surveillance efficace du secteur minier.

Il y a un besoin urgent de normes à l'échelon mondial sur la gouvernance pour l'assistance au développement et qui pourraient être ensuite promues de façon cohérente par les donateurs multilatéraux et bilatéraux. La Banque a un rôle de leadership évident à jouer ici. Le programme de la Stratégie de soutien de la transition inclut la mobilisation et la coordination des donateurs : la Banque doit vigoureusement promouvoir une coopération étroite des donateurs afin d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles en RDC.¹¹³

Fonds monétaire international

Les institutions financières internationales semblent montrer un optimisme prudent en ce qui concerne les perspectives économiques de la RDC. En juillet 2004, le FMI a publié une étude rendant hommage à la RDC pour les réformes structurelles du gouvernement, et a indiqué qu'il y avait eu des améliorations réalisées dans les secteurs sociaux, le système judiciaire, les organismes de réglementation et le

secteur financier.¹¹⁴ Cependant, le FMI a estimé que cela prendrait 45 ans pour que la RDC atteigne les niveaux de développement qui existaient en 1990, époque où le traitement et l'exportation des minéraux du Katanga apportaient une contribution substantielle dans les caisses nationales.¹¹⁵

A la suite d'un examen d'une Facilité de prêt pour la croissance et la réduction de la pauvreté, le FMI a approuvé un prêt de 40 millions de dollars. Ceci porte le total des fonds approuvés à la RDC à 782 millions de dollars sur une facilité de prêt pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance de 861 millions de dollars convenue en 2002. Le gouvernement de la RDC doit rembourser le prêt à un intérêt annuel de 0,5%, remboursable sur 10 ans. Le prêt du FMI sera ajouté au revenu général du gouvernement pour « réformer et restructurer l'économie ». Dans une déclaration à la presse, un porte-parole du FMI a appelé les autorités de la RDC à s'assurer d'une « bonne gouvernance et de la transparence des activités liées aux ressources naturelles » et a déclaré que le gouvernement projetait d'adopter des lois pour combattre la corruption et le blanchiment d'argent.¹¹⁶

Malgré des indications de réformes dans le rapport du FMI et la démonstration de sa bonne foi en accordant 40 millions de dollars supplémentaires au gouvernement, il faut se poser des questions sur l'impact de la gestion occulte et inefficace du secteur minier de la RDC sur l'économie en général. Pour que les réformes fiscales du FMI soient efficaces, il est essentiel de présenter le tableau complet des flux de revenus et des exportations du secteur minier. Le FMI a déjà démontré son engagement par rapport à la transparence des industries extractives dans les pays voisins le Congo-Brazzaville et l'Angola : il lui faut également intégrer ces « meilleurs usages » pour la responsabilité financière dans le cadre des réformes fiscales générales de la RDC.

Cette partie passe maintenant à l'examen de la manière dont les pays donateurs sont engagés individuellement avec la RDC. Il y sera démontré qu'il y a peu de cohérence parmi les bailleurs de fonds bilatéraux sur les dispositifs pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles. Alors qu'il est d'une importance capitale que les donateurs continuent de soutenir et d'augmenter les programmes d'aide humanitaire en RDC, il est également important pour le développement économique durable et équitable à long terme de s'assurer que la RDC sait comment exploiter ses vastes richesses naturelles de façon efficace et responsable.

Aide bilatérale

La Belgique est un des pays donateurs les plus importants en RDC : de 2002 à 2003 l'assistance s'élevait à 41 millions d'euros par an (45 millions de dollars), et celle-ci sera multipliée par deux d'ici la fin de 2004 pour atteindre un total de 82 millions d'euros (90 millions de dollars). Les 41 millions d'euros supplémentaires seront principalement utilisés pour financer des projets pour l'éducation et la santé et pour promouvoir le développement des institutions démocratiques de la RDC.¹¹⁷ Actuellement, les programmes de la Belgique sont concentrés sur des secteurs sociaux : la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, la forêt communautaire et les initiatives environnementales ainsi que l'aide humanitaire. Alors que le gouvernement belge reconnaît qu'une bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont des domaines de préoccupation, il n'y a actuellement pas d'implication belge dans les programmes liés à la gestion efficace et la transparence du secteur minier.

Les trois domaines généraux d'engagement de l'**Union européenne** en RDC sont la prévention des conflits, la bonne gouvernance et la réhabilitation progressive. Aux termes de l'accord de Cotonou, la bonne gouvernance est un des piliers principaux de partenariat entre la Commission européenne et les pays recevant de l'aide. Tandis que la RDC avance vers la démocratie, cette aide de la CE s'est traduite par un renforcement des capacités institutionnelles comme domaine prioritaire de préoccupation. Les autres domaines prioritaires sont la réduction de la pauvreté par le biais de

programmes liés à la santé et la stabilisation macro-économique. Selon la CE la bonne gouvernance et la transparence sont deux domaines prioritaires pour l'avenir de la stabilité financière et de la démocratie.¹¹⁸

En 2004 la CE a, jusqu'à présent, fourni environ 3,6 millions de dollars (3 millions d'euros) pour la coopération technique, 3,5 millions de dollars (2,9 millions d'euros) pour la gestion administrative, et 6 millions de dollars (5 millions d'euros) pour la formation d'une force de police unie. En 2003, la CE a fourni 6 millions de dollars (5 millions d'euros) pour le renforcement de l'encadrement et des compétences et la réhabilitation de zones protégées ; 14 millions de dollars (12 millions d'euros) pour la réforme de la production agricole ; et 32,5 millions de dollars (26,9 millions d'euros) pour la réhabilitation de l'Est de la RDC. De plus, en 2003 la CE a fourni 42,6 millions de dollars (35 millions d'euros) d'aide humanitaire par l'intermédiaire de l'ECHO, et 48,7 millions de dollars supplémentaires (40 millions d'euros) en 2004. L'ECHO soutient le système sanitaire public congolais, l'aide alimentaire, et apporte son soutien aux activités de réinsertion et de relocalisation assistant le retour de populations déplacées.

Le *Department for International Development* (DfID), Ministère pour le développement international du **Royaume-Uni** a récemment augmenté son assistance bilatérale envers la RDC de façon significative, faisant du gouvernement du RU un des donateurs les plus importants. Depuis 2003, le DfID s'est joint à d'autres membres de la communauté internationale en apportant son soutien pour la démobilisation, le désarmement et la réintégration des forces de sécurité. Le DfID a également été impliqué dans des programmes à effet rapide afin de pourvoir des services de santé et d'éducation dans les zones du pays affectées par la guerre. Le Royaume-Uni doit augmenter son assistance pour aider à reconstruire le pays passant de 23 millions de livres sterling en 2003/04 à environ 40 millions de livres sterling (41,3 millions de dollars) en 2004/05. Ce montant vient s'ajouter aux contributions d'environ 70 millions de livres sterling (125 millions de dollars) via la Commission européenne, les Nations unies et la Banque mondiale. Le Royaume-Uni a reconnu l'importance de traiter les problèmes de gouvernance des ressources naturelles pendant la période de transition, et est en train de développer des politiques sur la gouvernance et des stratégies contre la corruption.

Les **Etats-Unis** sont actifs actuellement en RDC pour s'attaquer aux problèmes sécuritaires et pour « développer des relations économiques mutuellement bénéfiques. »¹¹⁹ L'implication directe de l'USAID avec le gouvernement de la RDC a commencé en juin 2003 après une sanction pour non paiement de la dette selon les dispositions de la loi sur l'assistance aux pays étrangers (Foreign Assistance Act) a été levée et un accord de rééchelonnement a été conclu entre les Etats-Unis et la RDC. Les principaux objectifs de l'aide américaine destinée à la RDC sont : la santé, la démocratie et la gouvernance, les moyens d'existence et l'éducation ainsi que la réintégration des anciens combattants. En 2003 l'aide américaine à la RDC s'élevait à 75 millions de dollars ; en 2004 elle est de 54 millions de dollars et l'USAID a demandé 32 millions de dollars pour 2005. Sur ce montant, les Etats-Unis ont alloué environ 1 million de dollars pour le renforcement des capacités des institutions nationales dans la période précédant les élections. Cet argent est principalement distribué par le biais de formations et de conférences, par le biais des ONG internationales et est également dirigée vers les commissions clés, les ministères et les comités parlementaires.

Ni la gouvernance des ressources naturelles, ni le renforcement des capacités des institutions du gouvernement qui ne sont pas impliquées directement dans le mouvement pour les élections apparaissent dans les programmes actuels ou prévus de l'USAID en RDC.

L'aide du **Canada** fournie à la RDC comprend un programme de renforcement des capacités au sein de la

Banque centrale du Congo (BCC) d'environ 3,3 millions de dollars. Cet argent sera réparti de façon égale entre des objectifs visant à créer un environnement propice au secteur privé au sein de la BCC ; et le développement des capacités, compétences et de la productivité. Le Canada apporte également son soutien pour les services de santé, la démobilisation des enfants soldats et autres initiatives pour reconstruire la paix. Cependant, l'assistance pour renforcer les capacités de gestion des ressources naturelles n'apparaît pas dans le programme général d'aide destiné à la RDC pour 2004.

Au début de 2004, le soutien annuel actuel et projeté de la **France** apporté à la RDC s'est élevé à 34 millions de dollars. La France a cinq domaines prioritaires pour le déboursement de ses fonds : le développement urbain, l'aide alimentaire, un fonds social, un soutien aux ONG et une coopération technique. Actuellement, le renforcement des capacités du gouvernement et la gestion des ressources naturelles n'apparaissent pas dans le programme d'aide fournie par la France à la RDC.

En 2004 le **Japon** a accordé 2,7 millions de dollars (300 millions de yen) d'aide alimentaire à la RDC. En mars 2004 le Japon a annoncé qu'il augmenterait le montant de son assistance totale pour la sécurité alimentaire et la redynamisation des projets agricoles d'environ 1 million de dollars (114.477.290 de yen). La gouvernance, le renforcement des capacités ou la gestion des ressources naturelles n'apparaissent pas dans la politique d'aide du Japon apportée à la RDC.

L'engagement actuel des **Pays-Bas** en RDC est concentré sur la région des Grands Lacs, leurs principales activités en RDC étant centrées sur l'aide humanitaire, la stabilisation, le désarmement et la réintégration des combattants. En 2003 les Pays-Bas ont fourni 1 million de dollars de soutien logistique pour que le gouvernement de transition commence ses activités. Alors que la gestion des ressources naturelles ou le renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement n'apparaît pas actuellement dans l'aide hollandaise apportée à la RDC, le Mémoire 2003 sur la Coopération au développement fourni par les Pays-Bas en Afrique identifie la gestion durable des ressources naturelles comme étant importante pour la promotion de la stabilité et la croissance économique. Selon le Mémoire, la politique hollandaise sur la gestion des ressources naturelles « se concentrera sur la bonne gouvernance, le renforcement des capacités dans le secteur de l'environnement, le développement économique durable et les liens entre les conflits et l'environnement ». Global Witness encourage le gouvernement hollandais à explorer de façon active les moyens pour appliquer cette politique en RDC.

En 2003, l'aide de la **Suède** à la RDC par le biais de SIDA s'est élevée à environ 12 millions de dollars. La majeure partie de cette aide a été consacrée à l'aide humanitaire, la prévention du conflit (environ 10 millions de dollars) et aux ONG (1,7 millions de dollars). 241.224 de dollars ont été réservés aux infrastructures, au commerce, au développement urbain et aux systèmes financiers. Le renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement n'est pas actuellement une caractéristique du programme d'aide de la Suède en RDC.

Résumé

Actuellement, la majorité des donateurs bilatéraux n'ont pas de programmes ou de projets soutenant le renforcement des capacités institutionnelles, la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur de l'extraction des ressources naturelles en RDC. L'aide des donateurs est principalement humanitaire et il faut encourager sa continuité et son accroissement. Néanmoins, outre l'aide humanitaire, il est indispensable pour le développement et la stabilité économique à long terme de la RDC que tous les donateurs

bilatéraux et multilatéraux travaillent ensemble pour s'attaquer à la carence épouvantable de la compétence des institutions et à l'absence de transparence et dans les secteurs d'extraction de ressources naturelles en RDC. La RDC a besoin d'outils institutionnels et d'une impulsion pour gérer les ressources de façon à générer des recettes pour créer la stabilité économique et les services essentiels dont la majorité des Congolais ont désespérément besoin. La communauté internationale des donateurs pourrait, en effet, aider la RDC à s'aider elle-même si une plus grande attention était prêtée à l'importance de la gestion des ressources naturelles. L'endroit évident par lequel il faut commencer c'est d'aider à mettre un terme à la perte massive des recettes et à la fuite des précieux minéraux du Katanga.

Cependant, l'aide internationale des donateurs n'est pas fournie dans un vide politique. Le fragile gouvernement de transition de la RDC relève de nombreux défis à l'approche des élections mais il a également la responsabilité de travailler et de coopérer pleinement avec la communauté internationale pour veiller à ce que les réformes soient menées à bien. Alors que le gouvernement n'a pas la pleine capacité pour régir le secteur minier de la RDC de façon efficace, il a tout de même la possibilité de demander de l'assistance et de coopérer pleinement avec les donateurs pour mettre en place les réformes nécessaires rapidement. Une combinaison de volonté politique congolaise et d'assistance des donateurs est nécessaire pour traiter le problème du manque de supervision de l'exploitation minière au Katanga et pour construire des structures durables de contrôle efficace et de gouvernance transparente des ressources.

12 Conclusion

L'ANALYSE DU SECTEUR cuivre et cobalt au Katanga montre manifestement que la gouvernance des ressources naturelles reste un sujet très problématique en RDC. Il semble qu'il y ait peu ou pas de contrôle du secteur minier, avec des quantités inconnues de minéraux s'enfuyant du pays chaque mois. La RDC passe à côté d'une occasion cruciale de profiter de la montée en flèche actuelle des cours mondiaux du cobalt alors qu'une telle quantité de son minerai est passée en contrebande hors du pays et que la majeure partie de ce minerai en sort sans être traitée. Les revenus de l'exploitation minière pourraient fournir des recettes dont le gouvernement congolais a tant besoin pour soutenir le développement économique dont la RDC a si désespérément besoin. Cependant, dans son état actuel, ce secteur ne profite ni à l'économie dans son ensemble ni à la population locale.

Au contraire, la pauvreté et l'instabilité ont augmenté dans la province au cours des dernières années. L'exploitation minière artisanale s'opère dans des conditions dangereuses dépourvues de contrôle, avec des milliers de mineurs risquant leur vie pour gagner environ 1 dollar par jour. La communauté internationale a besoin de collaborer pour développer une stratégie intégrée afin de s'attaquer aux problèmes auxquels les exploitants miniers artisanaux sont confrontés au Katanga : les conditions de travail doivent être réglementées conformément au Code minier (voir la partie 8), des mesures de sécurité doivent être mises en place et des opportunités alternatives d'emploi doivent être développées.

La situation s'améliorerait considérablement avec un effort concerté pour faire appliquer le Code minier sur le terrain mais, jusqu'à présent, peu de progrès ont été réalisés sur l'application de la réglementation dans le secteur du cuivre et du cobalt. Sans le soutien actif de la communauté internationale des donateurs, cette situation ne changera probablement pas mais, jusqu'à maintenant, la communauté des donateurs a montré peu de volonté de s'attaquer aux problèmes de corruption et de transparence en RDC. Jusqu'à ce que ces problèmes soient traités, la RDC continuera de perdre des millions de dollars par mois de recettes potentielles provenant du secteur du cuivre et du cobalt au Katanga.

13 Citations

All.Reference.Com. "Katanga. Democratic Republic of Congo," Columbia University Press 2003, [<http://reference.allrefer.com/encyclopedia/K/Katanga.html>] (téléchargé le août 2004).

ASADHO/Katanga, *Rapport préliminaire sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RC Congo*, juillet 2004.

Banque Centrale du Congo, *Rapport Annuel, 2002 – 2003*.

Banque Centrale du Congo, *Condensé d'Informations Statistiques*, 11 juin 2004.

BBC, 'DR Congo Uranium mine collapses', 12 juillet 2004.

CRU International Limited, *The African Copperbelt*, février 2003 [www.crumonitor.com].

De Borchgrave, Arnaud, 'Annans Congo burden: déjà vu', *Washington Times*, 23 août 2004

Digital Congo [<http://www.digitalcongo.net/acp/BQ321-070503.pdf>] (téléchargé le 6 août 2004)

Economist Intelligence Unit, *Rapport pays sur la RDC*, juin 2004 (non publié)

Global Trade Atlas (2002).

Agence internationale de l'énergie atomique, *Safeguards Current Status*, juillet 2004. [http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/sir_table.pdf] (téléchargé le 10 août 2004).

Fonds monétaire internationale (2004), *Sources of Growth in the Democratic Republic of the Congo: A Cointegration Approach*, Washington D.C.: IMF.

International Crisis Group, 'Pulling Back from the Brink in the Congo', 7 juillet 2004. p.2.

IRIN, 'DRC: IMF approves US\$40 million for economic reform', 14 juillet 2004.

IRIN, 'DRC: UN Mission denied access to collapsed uranium mine', 21 juillet 2004.

Mahtani, D. 'Illegal uranium mining in Congo, U.N. wants answers,' *Reuters*, 26 mars 2004.

Mbendi, 'Democratic Republic of Congo – Mining: Nickel and Cobalt Mining,' 12 juin 2002, [<http://www.mbendi.co.za>] (téléchargé le 2 septembre 2003)].

Metalprices.com [www.metalprices.com] (téléchargé le 30 juillet 2004)].

MiningNews.net, 'Cobalt Price Climb Worries Customers', 21 mai 2004 [<http://www.miningnews.net/storyview.asp?storyid=25398§ions=c9>].

Ministère des Mines, République Démocratique du Congo, [<http://www.geocities.com/ministeremines/2.html>] (téléchargé le 23 août 2004).

MONUC. "Tension rising in Katanga province," 27 novembre 2004. [Voir <http://www.monuc.org/Story.aspx?storyID=71>] (téléchargé le 12 août 2004).

National Geographic News, 'Gorillas in the Mist' Park Slashed by Squatters', 12 juillet 2004. [http://news.nationalgeographic.com/news/2004/07/0712_040712_mountaingorilla.html] (téléchargé le 5 août 2004).

Nouvelle Dynamique Syndicale, statistiques non publiées, Lubumbashi, juillet 2004

OFIDA. 'Kasumbalesa, le Chantier de l'Espoir', *Revue des Douanes Congolaises*, mai 2004.

Pitman, T. 'Congo Shows its Metal,' *Associated Press*, 27 juin 2004.

United Nations News Service, 'Security Council Reaffirms Arms Embargo in New Resolution on DR Congo', 27 juillet 2004.

United States Library of Congress Country Studies, 'The Secession of Katanga,' (Congo), 1993. [http://workmall.com/wfb2001/congo_democratic_republic_of_the/congo_democratic_republic_of_the_history_the_secession_of_katanga.html] (téléchargé le 12 août 2004).

Wolters, S. "Update on the DRC: Is the Transition in Trouble?" *Institute for Security Studies Situation Report*, 20 juillet 2004, p. 15.

Banque mondiale, *Transitional Support Strategy for the Democratic Republic of the Congo*, Washington D.C.: IDA, 26 janvier 2004.

Banque mondiale, *Striking a Better Balance: The Final Report of the Extractive Industries Review*. Washington D.C., décembre 2003.

14 Interviews

Interviews de Global Witness avec des sources non nommées, Kasumbalesa, 14 mai 2004.

Interviews de Global Witness avec le personnel de l'usine Sodimico, Kasumbalesa. 14 mai 2004.

Interview de Global Witness avec M. Mukaz, Chef de Division, Ministère des Mines. Lubumbashi, 20 mai 2004.

Interview de Global Witness avec Alex Bazano, Lubumbashi, 20 mai 2004.

Interview de Global Witness avec un spécialiste des mines du Katanga, Lubumbashi, mai 2004.

Interview de Global Witness avec un haut responsable de la Gécamines, Kolwezi, mai 2004.

Interview de Global Witness avec un haut responsable de la Gécamines, Kolwezi, mai 2004.

Interview de Global Witness avec un haut responsable d'une société d'exploitation minière, Lubumbashi, mai 2004.

Interview de Global Witness avec une source non nommée, Lubumbashi, mai 2004.

Interview de Global Witness avec une source non nommée, Johannesburg, mai 2004.

Interviews de Global Witness conduites à la gare de Kolwezi, mai 2004.

Interviews de Global Witness avec des exploitants mineurs artisanaux, Likasi, mai 2004.

Interviews de Global Witness avec des négociants, Katanga, mai 2004.

Interviews de Global Witness avec des représentants de la société civile, Likasi, mai 2004.

Interviews de Global Witness avec les représentants de la société civile, Lubumbashi, mai 2004.

Interview de Global Witness avec des spécialistes de l'exploitation de l'uranium et autres spécialistes, mai –juillet 2004.

Interview de Global Witness avec une source non nommée, Londres, juin 2004.

Interview de Global Witness avec un spécialiste de l'exploitation minière au Katanga. Belgique, juin 2004.

Interview de Global Witness avec Paulo de Sa, juillet 2004.

Interview de Global Witness avec Onno Ruhl, Responsable Pays, Banque mondiale. 13 juillet 2004.

Interview de Global Witness avec un haut responsable du Ministère des Mines, Kinshasa, juillet 2004.

Correspondance de Global Witness avec Crown Agents, Londres, juillet 2004.

Interview de Global Witness avec un haut responsable de l'OFIDA, Kinshasa, juillet 2004.

Interview de Global Witness avec une source non nommée, juillet 2004.

Correspondance de Global Witness avec l'AIEA, août 2004.

References

- 1 World Bank, *Transitional Support Strategy for the Democratic Republic of the Congo*, Washington D.C.: IDA, 26 janvier 2004, p. 2.
- 2 “Democratic Republic of Congo – Mining: Nickel and Cobalt Mining,” *Mbendi*, 12 juin 2002. [http://www.mbendi.co.za (téléchargé le 2 septembre 2003)].
- 3 CRU International Limited, ‘The African Copperbelt’, février 2003 [www.crumonitor.com].
- 4 *MiningNews.net*, ‘Cobalt Price Climb Worries Customers’, 21 mai 2004 [http://www.miningnews.net/storyview.asp?storyid=25398§ionsourc=cg].
- 5 Valeur en date du 30 juillet 2004, www.metalprices.com. Cette forte hausse des cours est principalement tirée par une forte demande en Chine et c’est certainement la destination de la majeure partie du cobalt de la RDC – voir partie 10 sur les échanges internationaux.
- 6 “Katanga, Democratic Republic of Congo,” *All.Reference.Com*, Columbia University Press 2003. [Voir http://reference.allrefer.com/encyclopedia/K/Katanga.html] (téléchargé le 12 août 2004).
- 7 *Ibid.*
- 8 “The Secession of Katanga,” United States Library of Congress Country Studies (Congo), 1993. [Voir http://workmall.com/wfb2001/congo_democratic_republic_of_the/congo_democratic_republic_of_the_history_the_secession_of_katanga.html] (téléchargé le 12 août 2004).
- 9 *Ibid.*
- 10 “Katanga, Democratic Republic of Congo,” *All.Reference.Com*, Columbia University Press 2003. [Voir http://reference.allrefer.com/encyclopedia/K/Katanga.html] (téléchargé le 12 août 2004).
- 11 “Tension rising in Katanga province,” MONUC, 27 novembre 2003. [Voir http://www.monuc.org/Story.aspx?storyID=71] (téléchargé le 12 août 2004).
- 12 S. Wolters. “Update on the DRC: Is the Transition in Trouble?” *Institute for Security Studies Situation Report*, 20 juillet 2004, p. 15.
- 13 *La loi portant organisation générale de la défense et des forces armées.*
- 14 La SDC est constituée du Président, les 4 vice-Présidents, le ministre de l’Intérieur, le ministre des Affaires étrangères, et les chefs d’état major de l’armée de terre, de la marine et de l’armée de l’air, ainsi que le chef des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC).
- 15 S. Wolters. “Update on the DRC: Is the Transition in Trouble?” *Institute for Security Studies Situation Report*, 20 juillet 2004, p.2. Eugene Serfuli est resté gouverneur et le Général Obed a été nommé chef de la huitième région militaire.
- 16 S. Wolters. “Update on the DRC: Is the Transition in Trouble?” *Institute for Security Studies Situation Report*, 20 juillet 2004, p.1
- 17 International Crisis Group, *Pulling Back from the Brink in the Congo*, 7 juillet 2004, p.2.
- 18 *Ibid.*
- 19 Bukavu est située près de la frontière entre la RDC et le Rwanda au Sud-Kivu, une zone détenue par le groupe RC-Goma. C’est un point-clé du commerce entre les deux états.
- 20 International Crisis Group, *Pulling Back from the Brink in the Congo*, 7 juillet 2004, p. 5.
- 21 International Crisis Group, *Pulling Back from the Brink in the Congo*, 7 juillet 2004, p. 9.
- 22 *Third special report of the Secretary-General on the United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo*, S/2004/650, 16 août 2004.
- 23 De Borchgrave, Arnaud, ‘Annan’s Congo burden: déjà vu’, *Washington Times*, 23 août 2004
- 24 “Security Council Reaffirms Arms Embargo in New Resolution on DR Congo”, *UN News Service*, 27 juillet 2004
- 25 Voir Global Witness, *SOS Toujours la même histoire: Une étude contextuelle sur les ressources naturelles en République Démocratique du Congo*, juin 2004.
- 26 National Geographic News, ‘Gorillas in the Mist’ Park Slashed by Squatters’, 12 juillet 2004. [http://news.nationalgeographic.com/news/2004/07/0712_040712_mountaingorilla.html] (téléchargé le 14 juillet 2004).
- 27 Interview de Global Witness interview avec une source non nommée, Kinshasa, juillet 2004.
- 28 Voir le site web de Adastra Minerals: http://www.adastramin.com/index.cfm?fuseaction=main.home
- 29 MineSite.com, *America Mineral Fields Makes Steady Progress Towards Production At World Class Kolwezi Project*, 1er mars 2004. [http://www.minesite.com/archives/features_archive/2004/mar-2004/america_minerals010304.htm] (téléchargé le 20 août 2004).
- 30 CRU International Limited, *The African Copperbelt*, février 2003 [www.crumonitor.com].
- 31 Interview de Global Witness avec un spécialiste de l’exploitation minière au Katanga, Lubumbashi, mai 2004
- 32 ASADHO/Katanga, *Rapport préliminaire sur l’exploitation illégale des ressources naturelles en RD Congo*, juillet 2004
- 33 Statistiques compilées par Nouvelle Dynamique Syndicale, Lubumbashi, juillet 2004
- 34 Interview de Global Witness avec une source non nommée, Lubumbashi, mai 2004
- 35 Pour plus de renseignements sur l’activité commerciale dans ce secteur se référer au rapport sur le Katang de l’ASADHO ‘Rapport préliminaire sur l’exploitation illégale des ressources naturelles en RD Congo, publié en juillet 2004 (compilé à partir de leurs propres recherches).
- 36 Digital Congo [voir http://www.digitalcongo.net/acp/BQ321-070503.pdf] (téléchargé le 6 août 2004)
- 37 Interview de Global Witness avec un haut responsable de la Gécamines, Kolwezi, mai 2004 .
- 38 Interview de Global Witness avec un expert de l’exploitation minière au Katanga, juin 2004.
- 39 Interview de Global Witness avec un haut responsable de la Gécamines, Kolwezi, mai 2004
- 40 Interview de Global Witness avec un haut fonctionnaire du Ministère des Mines, Kinshasa, juillet 2004
- 41 Site web de la République Démocratique du Congo Ministère des Mines, http://www.geocities.com/ministeremines/2.html
- 42 *Ibid.*
- 43 Interview de Global Witness avec M. Mukaz, Chef de Division, Ministère des Mines, Lubumbashi, 20 mai 2004.
- 44 Interview de Global Witness avec un haut fonctionnaire du Ministère des Mines, Kinshasa, juillet 2004.
- 45 Enquête de Global Witness menée au poste de frontière de Kasumbalesa, juillet 2004.
- 46 Economist Intelligence Unit, DRC Country Update, juin 2004.
- 47 Interview de Global Witness avec un haut fonctionnaire du Ministère des Mines, Kinshasa, juillet 2004
- 48 Interview de Global Witness avec un expert katangais de l’exploitation minière, Lubumbashi, mai 2004.
- 49 Interview de Global Witness avec une source non nommée, Lubumbashi, mai 2004.
- 50 Voir Tableau 2, Partie 10.
- 51 Banque Centrale du Congo, *Condensé d’Informations Statistiques*, 11 juin 2004.
- 52 Total combiné du cobalt et des concentrés de cobalt – voir Appendice 1 pour une répartition complète entre les exportations de la Gécamines et celles des autres entreprises.
- 53 Interview de Global Witness avec des sources non nommées, Kasumbalesa, 14 mai 2004
- 54 Interview de Global Witness avec une source non nommée, juillet 2004.
- 55 Correspondance de Global Witness avec Crown Agents, Londres, juillet 2004.
- 56 OFIDA, “Kasumbalesa, le Chantier de l’Espoir,” *Revue des Douanes Congolaises*, mai 2004.
- 57 Interview de Global Witness avec un haut fonctionnaire de l’OFIDA, Kinshasa, juillet 2004.

- 58 Interview de Global Witness avec un haut fonctionnaire de l'OFIDA, Kinshasa, juillet 2004
- 59 Interview de Global Witness avec un cadre d'une compagnie minière.
- 60 Correspondance de Global Witness avec Alex Stewart [Experts] Ltd, août 2004.
- 61 Interview de Global Witness avec une source non nommée, Johannesburg, août 2004.
- 62 Interviews de Global Witness menées à la gare de Kolwezi, mai 2004.
- 63 "DR Congo Uranium mine collapses." *BBC News*, 12 juillet 2004.
- 64 "DRC: UN Mission denied access to collapsed uranium mine," *IRLN*, 21 juillet 2004 "DR Congo Uranium mine collapses." *BBC News*, 12 juillet 2004.
- 65 "DR Congo Uranium mine collapses." *BBC News*, 12 juillet 2004.
- 66 "DR Congo Uranium mine collapses." *BBC News*, 12 juillet 2004.
- 67 Interviews de Global Witness avec des mineurs artisanaux, Katanga, mai 2004.
- 68 Interviews de Global Witness avec des mineurs artisanaux, Likasi, mai 2004 et Interview de Global Witness avec une source non nommée, Londres, juin 2004.
- 69 "DR Congo Uranium mine collapses." *BBC News*, 12 juillet 2004; "DRC: UN Mission denied access to collapsed uranium mine," *IRLN*, 21 juillet 2004.
- 70 "DRC: UN Mission denied access to collapsed uranium mine," *IRLN*, 21 juillet 2004.
- 71 Interviews de Global Witness avec des mineurs artisanaux, Likasi, mai 2004.
- 72 Interviews de Global Witness avec des mineurs artisanaux, Likasi, mai 2004.
- 73 "DR Congo Uranium mine collapses." *BBC News*, 12 juillet 2004.
- 74 Interview de Global Witness avec des mineurs artisanaux, Likasi, mai 2004.
- 75 D. Mahtani. "Illegal uranium mining in Congo. U.N. wants answers," *Reuters*, 26 mars 2004
- 76 International Atomic Energy Agency, *Safeguards Current Status*, July 2004. [http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/sir_table.pdf] (téléchargé le 10 août 2004)
- 77 Correspondance de Global Witness avec l'AIEA, août 2004
- 78 Interviews de Global Witness avec un expert de l'exploitation minière de l'uranium et d'autres experts, mai – juillet 2004; "DRC: UN Mission denied access to collapsed uranium mine," *IRLN*, 21 juillet 2004. Les niveaux de radioactivité mesurés à Shinkolobwe en juillet 2004 enregistraient entre 10.000 et 15.000 coups par seconde.
- 79 Interview de Global Witness avec un expert katangais de l'exploitation minière, juin 2004
- 80 T. Pitman. "Congo Shows its Metal," *Associated Press*, 27 juin 2004.
- 81 International Atomic Energy Agency, *Safeguards Current Status*, juillet 2004. [http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/sir_table.pdf] (téléchargé le 10 août 2004).
- 82 T. Pitman. Op cit.
- 83 Article 2, Loi N° 007/2002 du 11 juillet 2002 relative au Code minier.
- 84 Interview de Global Witness avec Onno Ruhl, Directeur pays, Banque mondiale, 13 juillet 2004.
- 85 Interview de Global Witness avec M. Mukaz, Chef de Division, Ministère des Mines, Lubumbashi, 20 mai 2004.
- 86 Interview de Global Witness avec M. Mukaz, Chef de Division, Ministère des Mines, Lubumbashi, 20 mai 2004.
- 87 Interviews de Global Witness avec des mineurs artisanaux, Katanga, mai 2004.
- 88 Voir Article 208, Loi N° 007/2002 du 11 juillet 2002 relative au Code minier.
- 89 Interviews de Global Witness, Lubumbashi, mai 2004.
- 90 Interview de Global Witness avec des négociants, Katanga, mai 2004.
- 91 Interview de Global Witness avec Alex Bazano, Lubumbashi, 20 mai 2004.
- 92 Interviews de Global Witness avec de nombreux mineurs artisanaux, Likasi et Kolwezi, mai 2004.
- 93 Interviews de Global Witness avec le personnel de l'usine Sodimico, Kasumbalesa, 14 mai 2004.
- 94 ASADHO/Katanga, *Rapport préliminaire sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RD Congo*, juillet 2004.
- 95 Interviews de Global Witness avec des représentants de la société civile, Likasi, mai 2004.
- 96 Interviews de Global Witness avec des représentants de la société civile, Lubumbashi, mai 2004.
- 97 ASADHO/Katanga, *Rapport préliminaire sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RD Congo*, juillet 2004 ; Interviews de Global Witness avec des représentants de la société civile, Lubumbashi, mai 2004.
- 98 Dans cette partie les valeurs sont exprimées « c.i.f » (valeur d'importation) et « f.o.b » valeur d'exportation en termes nominaux (il n'est pas tenu compte de l'inflation).
- 99 *Global Trade Atlas* (2002): "Zambia."
- 100 Noter qu'au moment de la rédaction, les statistiques des échanges commerciaux de la Tanzanie pour 2003 n'étaient pas disponibles.
- 101 Banque mondiale, *Transitional Support Strategy for the Democratic Republic of the Congo*, Washington D.C.: IDA, 26 janvier 2004, p.9.
- 102 "The Democratic Republic of Congo Receives US\$200 million for Post-Reunification Economic Recovery," *World Bank News Release No. 2004/246/AFR*, 26 février 2004.
- 103 Ibid, p.21.
- 104 Banque mondiale et industries extractives, *Striking a Better Balance*. Washington D.C.: décembre 2003.
- 105 Banque mondiale, *Transitional Support Strategy for the Democratic Republic of the Congo*, Washington D.C.: IDA, 26 janvier 2004, pp. 7 – 8.
- 106 Ibid, p. 21 – 22.
- 107 "The Democratic Republic of Congo Receives US\$120 Million To Improve Investment Climate," *World Bank News Release No. 2003/37/AFR*, 29 juillet 2003.
- 108 Ibid.
- 109 Banque mondiale, *Transitional Support Strategy for the Democratic Republic of the Congo*, Washington D.C.: IDA, 26 janvier 2004.
- 110 Ibid, pp. 7 – 8.
- 111 Ibid, p.23.
- 112 Ibid,
- 113 Ibid, p.15.
- 114 Fonds monétaire international (2004), *Sources of Growth in the Democratic Republic of the Congo: A Co-integration Approach*. Washington D.C.: IMF.
- 115 Ibid, p.27.
- 116 "DRC: IMF approves US\$40 million for economic reform." *IRLN*, 14 juillet 2004.
- 117 "Belgium to double aid to DR Congo: officials" *Agence France-Presse*, 6 octobre 2003.
- 118 République Démocratique du Congo – Communauté européenne, *Stratégie de coopération et programme indicatif, 2003 – 2007*, p.29.
- 119 USAID: *DR Congo*. [<http://www.usaid.gov/policy/budget/cbj2005/afri/cd.html>] (téléchargé le 10 août 2004).

Publications précédentes de Global Witness

également disponibles sur notre site web <http://www.globalwitness.org>

S.O.S.:Toujours la même histoire—Une étude contextuelle sur les ressources naturelles de la République démocratique du Congo juin 2004

Liberia: Back to the Future — What is the future of Liberia's forests and its effects on regional peace? mai 2004

Broken Vows — Exposing the 'Loupe' Holes in the Diamond Industry's Efforts to Prevent the Trade in Conflict Diamonds mars 2004

Time for Transparency — Coming clean on oil, mining and gas revenues mars 2004

A Conflict of Interests — The Uncertain Future of Burma's Forests octobre 2003

For a Few Dollars More — How Al Qaeda Moved into the Diamond Trade avril 2003

The Usual Suspects — Liberia's Weapons and Mercenaries in Côte d'Ivoire and Sierra Leone — Why it's still Possible, How it Works and How to Break the Trend mars 2003

Forest Law Enforcement in Cameroon — 1st Summary Report of the Independent Observer, May - November 2001 novembre 2002

Logging Off — How the Liberian Timber Industry Fuels Liberia's Humanitarian Disaster and Threatens Sierra Leone septembre 2002

Deforestation without limits — How the Cambodian government failed to tackle the untouchables juillet 2002

All the Presidents' Men — the devastating story of oil and banking in Angola's privatised war mars 2002

Branching Out — Zimbabwe's Resource Colonialism in Democratic Republic of Congo février 2002

Can Controls Work? — A Review of the Angolan Diamond Control System décembre 2001

Taylor-made — The Pivotal Role of Liberia's Forests and Flag of Convenience in Regional Conflict septembre 2001

The Credibility Gap — and the Need to Bridge It
Increasing the pace of forestry reform mai 2001

Review of the Sierra Leone Diamond Certification System and Proposals and Recommendations for the Kimberley Process for a Fully Integrated Certification System (FICS) avril 2001

Conflict Diamonds — Possibilities for the Identification, Certification and Control of Diamonds juin 2000

Chainsaws Speak Louder Than Words mai 2000

Timber Takeaway — Japanese Over-consumption — the Forgotten Campaign mars 2000

The Untouchables — Forest crimes and the concessionaires—can Cambodia afford to keep them? décembre 1999

A Crude Awakening — The Role of the Oil and Banking Industries in Angola's Civil War and the Plundering of State Assets décembre 1999

Made in Vietnam — Cut in Cambodia
How the garden furniture trade is destroying rainforests avril 1999

Crackdown or Pause — A Chance for Forestry Reform in Cambodia? février 1999

A Rough Trade — The Role of Companies and Governments in the Angolan Conflict décembre 1998

Going Places — Cambodia's Future on the Move mars 1998

Just Deserts for Cambodia — Deforestation & the Co-Prime Ministers' Legacy to the Country juin 1997

A Tug of War — the Struggle to Protect Cambodia's Forests mars 1997

Cambodia, Where Money Grows on Trees — Continuing Abuses of Cambodia's Forest Policy octobre 1996

RGC Forest Policy & Practice — the Case for Positive Conditionality mai 1996

Corruption, War & Forest Policy — the Unsustainable Exploitation of Cambodia's Forests février 1996

Thai-Khmer Rouge Links & the Illegal Trade in Cambodia's Timber juillet 1995

Forests, Famine & War — the Key to Cambodia's Future mars 1995



global witness

Global Witness Publishing Inc.
8th floor, 1120 19th Street NW
Washington DC 20036
Etats-Unis

<http://www.globalwitness.org/>

Global Witness révèle et mène des enquêtes sur le rôle de l'exploitation des ressources dans le financement des conflits et de la corruption. Utilisant des preuves documentaires de première main obtenues grâce à des enquêtes sur le terrain et des opérations secrètes, nous nommons et couvrons de honte ceux qui exploitent les troubles et la défaillance de l'Etat dans le secteur des ressources naturelles. Nous exerçons des pressions aux plus hauts niveaux afin d'obtenir une approche internationale cohérente pour une gestion équitable et transparente des ressources naturelles. Nous n'avons pas d'affiliation politique et adoptons une approche impartiale partout où nous opérons. Global Witness a été co-sélectionné pour le prix Nobel de la Paix en 2003 pour ses travaux sur les diamants de la guerre.

Remerciements

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier du Department for International Development (DfID) du Royaume-Uni.

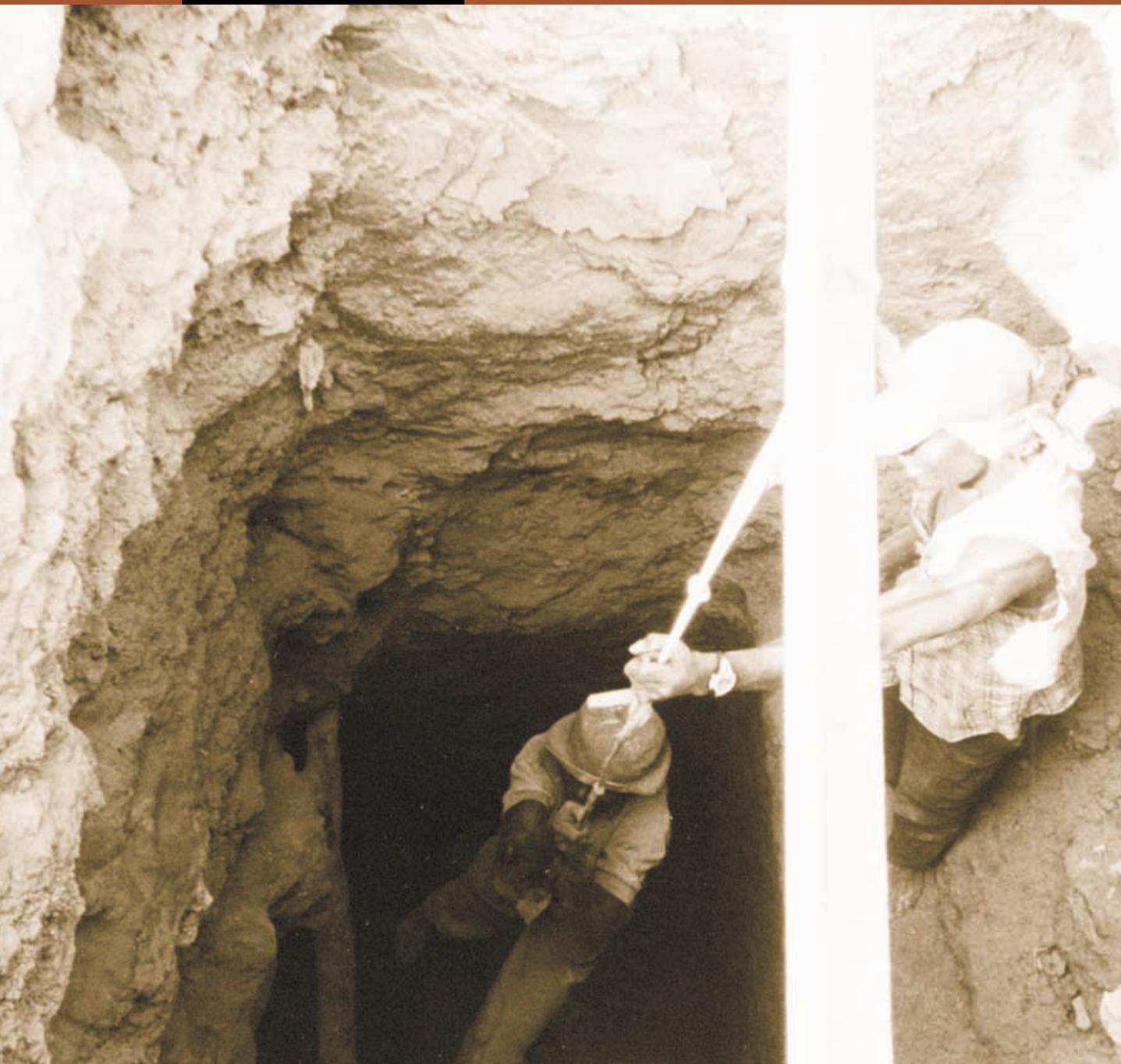
Conception réalisée par Dan Brown (design@dbrown.co.uk).

Toutes les photos © Global Witness. Photo en couverture : Mine artisanale, Kolwezi, RDC, mai 2004.

Imprimé sur du papier à 100% recyclé et non traité.

© Global Witness Publishing Inc. 2004

ISBN 0 9753582 6 X



global witness

Global Witness Publishing Inc.
8th floor, 1120 19th Street NW
Washington DC 20036
Etats-Unis

<http://www.globalwitness.org/>

© Global Witness Publishing Inc. 2004

ISBN 0 9753582 6 X